

b) équipement : véhicules

Le Ministère des Affaires Sociales et du Mouvement Coopératif propose 2 véhicules (Jeep-Toyota) pour la direction générale des Affaires Sociales afin de superviser les Centres Sociaux de Développement, les Centres Nutritionnels, les Centres d'Alphabétisation, les orphelinats; etc.. des visites régulières s'imposent sans lesquelles on risque, non seulement de ne pas résoudre les problèmes qui se posent dans ces services mais aussi de ne pas les connaître du tout.

c) Crédit aux ateliers sociaux : 5 millions pour l'exercice 1979 (contre 300.000 Frs pour l'exercice 1978) sous forme de prêt.

Ce montant de 300.000 s'est avéré insignifiant pour les 60 ateliers existants au Rwanda et groupant 1.500 membres.

Le Ministère des Affaires Sociales et du Mouvement Coopératif n'a pu aider au cours de 1978 que 5 ateliers et chacun bénéficiait de 35.000 à 50.000 Frs, somme dérisoire pour soutenir une action aussi importante.

Le Ministère des Affaires Sociales et du Mouvement Coopératif voudrait au cours de l'année 1979 soutenir ces ateliers pour plus d'efficacité et de rentabilité, vu l'importance que revêt l'artisanat au Rwanda. Ce qui explique le montant prévu pour les Ateliers sociaux.

- la promotion de l'artisanat constitue une source importante de revenus pour le producteur comme pour le pays.

Elle contribue à l'augmentation d'emplois en milieu rural et donc à la réduction de l'exode rural et du banditisme.

- L'artisanat contribue à la protection et à la promotion du patrimoine culturel du pays

- La production artisanale favorise le tourisme, il est ainsi une source de devises étrangères pour le pays.

Le Ministère des Affaires Sociales et du Mouvement Coopératif est en train d'élaborer un projet de réorganisation des ateliers sociaux pour une meilleure rentabilisation. De sorte que, nous croyons, ils seront désormais en mesure de rembourser les crédits qui leur seront avancés.

d) 20 animateurs:

Le Ministère des Affaires Sociales et du Mouvement Coopératif a besoin dans l'immédiat de 20 animateurs dans le cadre de l'Alphabétisation Fonctionnelle; ce domaine est à la fois délicat et important; la majorité du peuple rwandais ne sait ni lire ni écrire.

Nous préparons actuellement un projet d'alphabétisation et la condition préalable pour sa réussite est la mobilisation de la majorité en question et ce serait là justement le rôle de l'animateur.

3. Direction Générale : Mouvement Coopératif

a) BAD : Bureau d'Aide au Développement

Ce bureau consent des prêts aux coopératives et le budget 1978 ne lui a accordé que 1.500.000 Frs; ce montant est vraiment fort maigre lorsqu'on sait que chacun de nous voit dans des coopératives une solution efficace à bien des problèmes que nous avons.

Le Ministère des Affaires Sociales et du Mouvement Coopératif doit disposer d'un minimum de moyens pour rendre effective la politique du Gouvernement dans ce domaine, ce qui justifie le montant de 20.000.000 Frs.

b) Equipement : Véhicules

Le Ministère des Affaires Sociales et du Mouvement Coopératif propose 3 véhicules (Jeep-Toyota) pour contrôler les coopératives qui sont portées actuellement à 144; les coopératives ont besoin d'être contrôlées le plus régulièrement possible étant donné les détournements qui y sont devenus monnaie courante.

4. Année Internationale de l'Enfant 1979

Le Ministère des Affaires Sociales et du Mouvement Coopératif a reçu l'ordre de coordonner les activités de cette année, ordre du Président de la République Rwandaise (cfr. lettre n° 139/01.20 du 7 février 1978).

A cet effet, il a été créé un groupe de Travail qui vient de mettre sur pied un programme d'activités relevant notamment de quatre domaines suivants:

- La santé et la nutrition
- L'éducation et l'enseignement
- La culture et les loisirs
- L'aide aux enfants particulièrement défavorisés.

Il va sans dire qu'avant de compter sur les autres, nous devons compter sur nous-mêmes. C'est ainsi qu'un effort de 3 millions de francs rwandais est demandé à notre Gouvernement. Ce sera d'ailleurs une preuve de l'importance que le pays attache aux problèmes de l'enfant qui est le Rwanda de demain.

Le montant de 3 millions servira à l'achat du matériel de bureau, à la réalisation de certaines recherches (enquête, quelques brochures en vue de former une bibliothèque enfants, etc...)

Vous trouverez en annexe du budget du Ministère les prévisions pour lesquelles ce crédit est demandé au Gouvernement.

J'ai jugé utile d'accompagner ces prévisions de quelques commentaires afin de ne pas vous donner l'impression que nous avons en tête le seul souci d'augmenter le budget à tout prix.

Copie pour information à :

✓ - Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise
KIGALI

Le Ministre des Affaires Sociales
et du Mouvement Coopératif
HABANABAKIZE Thomas

P.O. Secrétaire Général
Mme HABIMANA Nyirasefuriye



REPUBLICQUE RWANDAISE
 MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES
 ET DU MOUVEMENT COOPERATIF

PREVISIONS BUDGETAIRES 1979.-

A. SECRETARIAT GENERAL

19 140 01 00	Personnel sous statut	5.371.100
19 140 03 01	Voyage de service (entretien véhic.)	1.500.000
19 140 03 02	Voyage de service (indemn. kil.)	700.000
19 140 04 01	Personnel sous contrat	961.823
19 140 05 01	Matériel et fourniture de bureau	5.769.288
19 140 05 03	Téléphones & télégrammes	1.800.000
19 140 07 00	Frais de représentation	100.000
19 140 07 01	Litiges	3.716.549

Equipement véhicules officiels	2.611.500
Equipement appareils de service	137.700
Equipement mobilier	228.500

TOTAL : 22.896.460

TOTAL ARRONDI : 22.896.500.-

B. DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES SOCIALES

19 141 01 00	Personnel sous statut	57.190.707
19 141 03 01	Voyage de service (entretien véh.)	15.100.000
19 141 03 02	Voyage de service (indemn. kil.)	3.588.000
19 141 04 01	Personnel sous contrat	6.543.343
19 141 05 01	Matériel et fourniture de bureau	14.842.810
19 141 05 03	Téléphones & télégrammes	5.220.000
19 141 06 01	Assistance Publique et services divers (secours divers - FOSOR)	14.600.000
19 141 06 02	Centres d'Accueil (Orphelinats)	9.125.000
19 141 06 03	Hommes des Nécessiteux	9.825.000
19 141 06 04	Ateliers sociaux	5.000.000
19 141 06 05	Catholic Relief Services	4.000.000

Equipement véhicules officiels	5.000.000
Equipement appareils de service	748.000
Equipement mobilier	679.600

Réparation et construction des Centres Sociaux de Développement Préfectoraux	24.000.000
---	------------

TOTAL : 175.462.460

TOTAL ARRONDI : 175.462.500.-

C. DIRECTION GENERALE DU MOUVEMENT COOPERATIF

19 142 01 00	Personnel sous statut	19.744.765
19 142 03 01	Voyage de service (entretien véh.)	4.500.000
19 142 03 02	Voyage de service (indemn. kil.)	3.539.000
19 142 04 01	Personnel sous contrat	6.048.846
19 142 05 01	Matériel et fourniture de bureau	6.130.660
19 142 05 03	Téléphones et télégrammes	2.800.000
19 142 06 01	Dotation B.A.D.	20.000.000
19 142 06 02	Formation des Eneadreurés Coopératifs	7.010.000
	Equipement véhicules officiels	10.729.000
	Equipement appareils de service	1.306.200
	Equipement mobilier	1.421.700
	TOTAL :	84.030.171
	TOTAL ARRONDI :	<u>84.030.200.-</u>

D. SECRETARIAT PERMANENT DU CONSEIL SCIENTIFIQUE POUR LA POPULATION
(S.P.C.S.P.)

- Frais du personnel	9.204.000
- Indemnités pendant les stages	72.000
- Indemnités de restaurant	1.320.000
- Mobilier et matériel de bureau	2.537.400
- Matériel de transport	16.676.000
- Fournitures de bureau	818.790
- Médicaments et matériel	36.000.000
TOTAL :	66.628.190
IMPREVUS DE 10 % :	<u>6.662.819</u>
TOTAL GENERAL :	73.291.009
TOTAL ARRONDI :	<u>73.291.010.-</u>

RECAPITULATION TOTALE POUR TOUT LE MINISTERE

1. Secrétariat Général :	22.896.500
2. Direction Générale des Affaires Sociales	175.462.500
3. Direction Générale du Mouvement Coopératif	84.030.200
4. Secrétariat Permanent du Conseil Scientifique pour la Population (S.P.C.S.P.)	<u>73.291.010</u>
TOTAL GENERAL :	<u>355.680.210.-</u> =====

SECRETARIAT GENERAL19 140 01 00 PERSONNEL SOUS STATUTPERSONNEL EN PLACE

<u>Nom & Prénom</u>	<u>Grade réel</u>	<u>Commission</u>	<u>Fonction</u>	<u>T. mens.</u>	<u>T. annuel</u>
1. HABANABAKIZE T.	Secr. Admin.		Ministre	66.500	798.000
2. N. SAFARI G.	Chef Bur.	Secr. Génér.	Secr. Gén.	36.936	443.232
3. NSINGIZUMUKIZA	Fonc. ppal	Chef Bur.	Bur. C&A	26.558	318.696
4. N. HABIMANA A.	Réd. ppal	Chef Bur.	Bur. Geor.	26.403	316.836
5. GISAGARA A.	Agt ppal	Secr. Admin.	S/Gestion.	22.879	274.548
6. GAHONDOGO A.	Fonc. ppal	-	Secr. Dactylo	20.833	249.996
7. HABIMANA S.	Fonc. ppal	-	Att. C.S.C.	20.456	245.472
8. KABAYUNDO M.	Rédact.	Fonction.	At. C&A	19.288	231.436
9. M. BUTERA D.	Fonction.	-	Resp. SEDOC	18.423	221.076
10. NTAHONKULIYE	Fonc. s/contrat assim.		Att. SEDOC	17.365	208.380
11. KANYANGIRA I.	Fonction.	-	At. C.S.C.	18.120	217.440
12. M. NTAGENGWA C.	Réd. ppal	-	At. GESTOR.	14.950	179.400
13. M. MANA J.	Réd. Adj.	-	Secr. dactylo	13.664	163.968
14. M. KARARA V.	Réd. Adj.	-	Secr. Dactylo	12.880	154.560
15. NSABIBARUTA Z.	Agt ppal 1cl	-	Dactylo	12.475	149.700
16. N. NZAYIRWANDA	Agt ppal 2cl	-	Att. C.S.C.	12.958	155.496
17. DUSABEYEZU T.	Agt ppal	-	Att. CEDOC	10.680	128.160
18. KANSAYISA A.	Agt	-	Dactylo	8.936	107.232

TOTAL : 4.563.628

Augmentation annuelle 3% : 136.909

TOTAL : 4.700.531.-

PERSONNEL A RECRUTER

1 Secrétaire d'Admin. à attacher au Secr. Général	20.680	248.160
1 Rédacteur Adjoint à attacher au Bur. Cour. & Archives	12.880	154.560

TOTAL : 402.720

Augmentation annuelle 3% : 12.082

TOTAL : 414.802.-

TOTAL DE L'ARTICLE :

- Personnel en place : 4.700.531

- Personnel à recruter : 414.802

5.115.333.-

Cote part employeur ou Pensions, risques profession. 255.767

TOTAL GENERAL : 5.371.100.-

=====

=====

19 140 03 01 VOYAGE DE SERVICE (ENTRETIEN VEHICULES)

Carburant de 3 véhicules, soit : 500.000 x 3 = 1.500.000.-
Réparation 1/

19 140 03 02 VOYAGE DE SERVICE (INDEMNITES KILOMETRIQUES)

Voyages du Ministre et du Secrétaire Général en avion † 600.000
 Restauration au cours des visites, Location bus pour les travaux communautaires. 100.000

TOTAL DE L'ARTICLE: 700.000.-

19 140 04 01 PERSONNEL SOUS CONTRATPERSONNEL EN PLACE

1. UWAMARIYA M.	Dactylographe	9.548	114.576
2. MUKASINE E.	Dactylographe	9.548	114.576
3. NTAMUKUNZI G.	Archiviste	7.800	93.600
4. MUGABONKUNDI	Planton	6.626	79.512
5. BANZI Jean	Planton	5.400	64.800
6. MUKANTABASHWA	Domestique	4.200	50.400
7. MUGABO P.	Domestique	4.200	50.400
8. MUNYANEZA	Domestique	4.200	50.400
9. NTAKAVURO	Veilleur	4.200	50.400
10. HITABAKUZE	Veilleur	4.200	50.400

TOTAL : 727.464

Augmentation annuelle 3% : 21.824

749.288.-

PERSONNEL A RECRUTER

1 Planton 5.400 64.800

Augmentation annuelle 3% : 1.934

66.734.-

Indemnités des heures supplémentaires à effectuer : † 100.000

TOTAL : 916.022

Côte part employeur ou Risques professionnelles et Pension 45.801

TOTAL DE L'ARTICLE : 961.823.-

19 140 05 01 MATERIEL ET FOURNITURE DE BUREAU

<u>Quantité</u>	<u>Dénomination</u>	<u>P.un.</u>	<u>P.Total</u>
2.000 pts	Papier duplicateur	1.750	3.500.000
200 pts	Papier pelure blanc avec entête	1.275	255.000
100.000	Enveloppes pt format avec entête	3	300.000
50.000	Enveloppes gd format	20	100.000
50	Cahiers de transmission	750	37.500
100 pts	papier pelure gd format	1.100	110.000
10	Rouleaux pour machine à photocopier	11.500	115.000
100 pts	Papier carbone	400	40.000
10.000	Formulaire liste de paie	4	40.000
500	Fiches intercalaires	3	1.500
50 pts	Papiers stencils	1.100	55.000
50	Rouleaux pour machines à calculer	45	2.250
10	Boîtes d'encre pour tempon	90	900
500	Boîtes d'encre pour stenciler	395	197.500
30	Boîtes vernis correcteur	170	5.100
5	Signataires	2.500	12.500
40	Rubans pour machines à écrire	235	9.400
40	Classeurs à levier	400	16.000
<u>Abonnements</u>			
3	Afrique - Asie	7.000	21.000
3	Guide de la Famille	300	1.140
3	Parents	5.916	17.748
3	Journal de Gynecologie, Obstétrique et Biologie de reproduction	4.400	13.200
3	Amour et Famille	240	720
3	Service social	900	2.700
3	L'enfant en milieu tropical	700	2.100
3	Jeune Afrique	15.000	45.000
3	Libre Belgique	16.000	48.000
3	Le soir	21.700	65.100
3	Afrique Nouvelle	1.600	4.800
3	Le Monde Quotidien	39.600	118.800
3	Pourquoi pas	19.500	52.500
3	Paris Match	14.200	42.600
3	Express	10.000	30.000
3	Femmes d'aujourd'hui	18.670	56.010
4	A.R.P.	5.500	22.000
3	Demain l'Afrique	1.440	4.320
3	Relève		± 20.000
3	Kinyamateka	200	600
3	Imvaho	200	600
	Imprimés pour le SEDOC (Achat livres)		± 300.000
	Réparation des machines à écrire		± 100.000

===== TOTAL DE L'ARTICLE : 5.769.288.- =====

19 140 05 01 TELEPHONES - TELEGRAMMES

Entretien de 6 téléphones en place : $\pm 300.000 \times 6 =$ 1.800.000.-
 =====

19 140 07 00 FRAIS DE REPRESENTATION

Frais de représentation du Ministre : 100.000.-
 =====

19 140 07 01 LITIGESSecrétariat Général :

140 03 01	192.070
140 03 02	148.950
140 05 01	169.969
140 05 03	736.744
	<u>1.247.753.-</u>

Direction Générale des Affaires Sociales :

141 03 01	489.975
141 03 02	361.434
141 05 03	282.127
141 06 05	487.285
	<u>1.620.821.-</u>

Direction Général du Mouvement Coopératif :

142 03 01	194.781
142 03 02	391.316
142 05 03	261.898
	<u>847.995.-</u>

===== TOTAL DE L'ARTICLE : 3.716.549 FRW =====

EQUIPEMENT VEHICULES OFFICIELS

1 Minibus Fiat pour le transport du personnel *en session de Formation*
 Prix d'acquisition en 1978 : 2.300.000
 Assurance : 40.000
 10 % de majoration de prix en 1979 : 271.500
 ===== 2.611.500.- =====

EQUIPEMENT ET APPAREILS DE SERVICE

2 machines à écrire FACIT à gd chariot : $68.850 \times 2 =$ 137.700.-
 =====

EQUIPEMENT MOBILIER

1 Etagère métallique	7.000
1 Armoire vitrée avec étagère	18.000
3 Classeurs métalliques : $29.500 \times 3 =$	88.500
3 Bureaux à 2 caissons : $25.000 \times 3 =$	75.000
2 Tables pour la dactylo : $5.000 \times 2 =$	10.000
10 Chaises : $2.500 \times 10 =$	25.000

TOTAL : 228.500.-
 =====

DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES SOCIALES19 141 01 00 PERSONNEL SOUS STATUTPERSONNEL EN PLACE

<u>Nom & Prénom</u>	<u>G.réel</u>	<u>Commis.</u>	<u>Fonctions</u>	<u>T.mens.</u>	<u>T.annuel</u>
1. MUYANGO Claver	Chef Bur.	Dirigéral	Diregéral	36.414	436.968
2. N.KAROMBA B.	Fonc.ppal	Chef Div.	Div.C.S.D.	26.290	315.480
3. KARYANGO S.	Réd.ppal	Chef Bur.	B.As.Publ.	25.442	305.304
4. N.NDABUKIYE H.	Fonction.	Chef Bur.	Res.B.PFUR	23.760	285.120
5. N.NKUNDABARAMA	Fonction.	Chef Bur.	Res.B. H&E	23.760	285.120
6. MUNYAMASOKO	Rédact.	Chef Bur.	Res.B.Nutr.	23.760	285.120
7. LIBAKARE E.	Fonc.ppal	Chef Bur.	Chef Bur.	23.760	285.120
8. NZAMWITA A.	Secr.Admn.	-	Res.Et.&Pr.	23.117	277.404
9. N.NKUNDABERA J.	Fonction.	Secr.Adm.	Att.Et.&Pr.	20.680	248.160
10. KAREMANO C.	Secr.Adm.	-	Att.Dir.ASD	20.680	248.160
11. IYAMUREMYE D.	Fonc.ppal	-	Res.Ges.M&E	18.975	227.700
12. M.KABANO Em.	Fonc.ppal	-	Assist.soc.	18.975	227.700
13. M.NKAKA C.		Fonc.ppal	Assist.soc.	18.975	227.700
14. N.MATAMA Z.	Fonction.	-	Att. S.S.S.	17.365	208.380
15. NIMBONA G.	Fonc.s/c assimilé		Res. S.S.S.	17.365	208.380
16. DUSABIMANA A.	Fonction	-	At. D.A.S.D.	17.365	208.380
17. M.KABANO L.	Fonction	-	At. B. H&E	17.365	208.380
18. MUPFASONI M.	Fonction	-	Assist.soc.	17.365	208.380
19. M.BARUNGI J.	Fonction	-	Att.Div.CSD	17.365	208.380
20. REMERA E.	Réd.ppal	Fonction	At.B.Alph.	17.365	208.380
21. M.SENGESHO P.	Agt ppl 1cl	Fonction	At.B.PFUR	18.975	227.700
22. RUTERAKAGAYO	Fonct. s/c assimilé		At. At.soc.	17.365	208.380
23. M.NKIKO A.	Fonct.	-	Res. Inform	17.365	208.380
24. NS.BIMANA D.	Réd.ppal	-	At. B.PFUR	14.950	179.400
25. MUSONERA M.G.	Réd.ppal	-	Assist.soc.	14.950	179.400
26. MUSONI Marie	Réd.ppal	-	At.Bur.Nutr.	14.950	179.400
27. BAGIRIHIRWE T.	Réd.ppal	-	Assist.Soc.	14.950	179.400
28. M.MPANYI A.	Réd.ppal	-	Assist.soc.	14.950	179.400
29. BUKURU T.	Réd.ppal	-	Assist.soc.	15.240	182.988
30. MUKAMISHA L.	Réd.ppal	-	Assist.soc.	14.950	179.400
31. N.MAZURU C.	Réd.ppal	-	Assist.soc.	14.950	179.400
32. N.MANA V.	Réd.ppal	-	Assist.soc.	14.950	179.400
33. M.GATARE T.	Réd.ppal	-	Assist.soc.	14.950	179.400
34. N.MPARA I.	Réd.ppal	-	Assist.soc.	14.950	179.400
35. KARUGARAMA B.	Réd.ppal	-	Assist.soc.	14.950	179.400
36. MUJAWIMANA A.	Réd.	-	Secr. C.S.D.	14.030	168.360
37. MUKARUGWIZA C.	Réd.	-	At. Alph.F.	14.030	168.360
38. NIKUZE A.	Réd.	-	At. C.S.D.	14.310	171.720
39. N.HABIMANA P.	Réd.	-	At. C.S.D.	14.030	168.360
40. KAMUZIMA T.	Réd.	-	As.soc.A2	14.030	168.360

41.	UWERA Agnès	Réd.	-	As.soc.A2	14.030	168.360
42.	M.KAROMBA M.G.	Réd.	-	As.soc.A2	14.030	168.360
43.	MUJAWAMARIYA	Réd.	-	As.soc.A2	14.030	168.360
44.	M.RUKAKA	Réd.	-	As.soc.A2	14.310	171.720
45.	KANTAMAGE	Réd.	-	As.soc.A2	14.030	168.360
46.	MANGAZA F.	Réd.	-	As.soc.A2	14.030	168.360
47.	N.HABIMANA P.	Réd.	-	As.soc.A2	14.030	168.360
48.	M.MAJORO R.	Réd.	-	As.soc.A2	14.030	168.360
49.	KALISONI M.R.	Réd.	-	As.soc.A2	14.030	168.360
50.	M.MUSONI A.	Réd.	-	As.soc.A2	14.030	168.360
51.	ILIBONEYE P.	Réd.	-	Mon.soc.	14.030	168.360
52.	M.NTAGUNGIRA J.	Réd.	-	Mon.soc.	14.030	168.360
53.	USABA Th.	Réd.	-	Mon.soc.	14.030	168.360
54.	M.RUKATSA C.	Réd.	-	Mon.soc.	14.030	168.360
55.	M.KANANI	Réd.	-	Mon.soc.	14.030	168.360
56.	NTIREMERWA R.	Réd.	-	Mon.soc.	14.030	168.360
57.	IYAMUREMYE A.	Réd.	-	Mon.soc.	14.030	168.360
58.	M.GATARE A.	Réd.	-	Mon.soc.	14.030	168.360
59.	M.SITA O.	Réd.	-	Mon.soc.	14.030	168.360
60.	M.GAKWAYA	Réd.	-	Mon.soc.	14.030	168.360
61.	M.NGANGO M.J.	Réd.	-	Mon.soc.	14.030	168.360
62.	M.MAZIMPAKA	Réd.	-	Mon.soc.	14.030	168.360
63.	KAGAYAND P.	Agent	Réd,Adj.	At.As.Publ.	14.064	168.888
64.	MUKESHIMANA L.	Réd,Adj.	-	At.Secrét.	12.880	154.560
65.	KAREMERA G.	Réd,Adj.	-	At.B.Nutr.	12.926	155.112
66.	BUKARA Eug.	Réd,Adj.	-	Insp.Région	12.880	154.560
67.	BYUMA F.	Réd,Adj.	-	Insp.région	13.137	157.644
68.	KUBWIMANA J.	Réd,Adj.	-	Assist.soc.	12.880	154.560
69.	M.GASANA E.	Réd,Adj.	-	Assist.soc.	12.880	154.560
70.	M.NGWIJE A.	Réd,Adj.	-	Assist.soc.	12.880	154.560
71.	NIBAHE M.	Réd,Adj.	-	Assist.soc.	12.880	154.560
72.	GASENGAYIRE	Réd,Adj.	-	Assist.soc.	12.880	154.560
73.	M.MANA B.	Réd,Adj.	-	Assist.soc.	13.137	157.644
74.	UMURERWA A.	Réd,Adj.	-	Assist.soc.	12.880	154.560
75.	KAYITESI	Réd,Adj.	-	Assist.soc.	12.880	154.560
76.	M.BUTERA C.	Réd,Adj.	-	Assist.soc.	12.880	154.560
77.	M.KALISA B.	Réd,Adj.	-	Assist.soc.	12.880	154.560
78.	M.RWEGO S.	Réd,Adj.	-	Assist.soc.	12.880	154.560
79.	UWANTEGE A.	Réd,Adj.	-	Assist.soc.	12.880	154.560
80.	M.MANA C.	Réd,Adj.	-	Assist.soc.	12.880	154.560
81.	ICYITEGETSE L.	Réd,Adj.	-	Assist.soc.	12.880	154.560
82.	M.GAHIMA D.	Réd,Adj.	-	Assist.soc.	12.880	154.560
83.	M.NGAMIJE I.	Réd,Adj.	-	Assist.soc.	12.880	154.560
84.	M.NKAKA M.	Réd,Adj.	-	Assist.soc.	12.880	154.560
85.	M.KAMARI P.	Réd,Adj.	-	Assist.soc.	12.880	154.560
86.	M.NTAGARA M.M.	Réd,Adj.	-	Assist.soc.	12.880	154.560

87.	MURORUNKWERE	Réd. Adj	-	Assist. soc.	12.880	154.560
88.	NIKOBHOZE A.	Réd. Adj	-	Assist. soc.	12.880	154.560
89.	CYITEGETSE C.	Réd. Adj	-	Assist. soc.	12.880	154.560
90.	KABAGENZI B.	Réd. Adj	-	Assist. soc.	12.880	154.560
91.	M. KABANDA M.	Réd. Adj.	-	Assist. soc.	12.880	154.560
92.	BANYANGILIKI A.	Réd. Adj	-	Assist. soc.	13.137	157.644
93.	KAMPIRWA A.	Réd. Adj	-	Assist. soc.	13.137	157.644
94.	M. NDEKEZI	Réd. Adj	-	Assist. soc.	13.137	157.644
95.	MUTARABAYIRE	Réd. Adj	-	Assist. soc.	13.137	157.644
96.	M. NGAMIJE I.	Réd. Adj.	-	Assist. soc.	13.137	157.644
97.	CYATENGWA L.	Réd. Adj.	-	Assist. soc.	13.137	157.644
98.	MIVUMBI Rita	Réd. Adj.	-	Assist. soc.	13.137	157.644
99.	M. SINE M.T.	Réd. Adj	-	Assist. soc.	13.137	157.644
100.	M. NKURANGA	Réd. Adj.	-	Assist. soc.	13.137	157.644
101.	UWIMANA J.	Réd. Adj	-	Assist. soc.	13.137	157.644
102.	UWAMWEZI	Réd. Adj	-	Mon. soc.	13.137	157.644
103.	BANKUNDIYE A.	Réd. Adj	-	Mon. soc.	13.137	157.644
104.	KANZIGA D.	Réd. Adj.	-	Mon. soc.	13.137	157.644
105.	BAPFAKURERA	Réd. Adj	-	Mon. soc.	13.137	157.644
106.	BAVUGAYUBUSA S.	Réd. Adj	-	Mon. soc.	13.137	157.644
107.	M. NYANGEZI S.	Réd. Adj	-	Mon. soc.	13.137	157.644
108.	M. RUZIMA E.	Réd. Adj.	-	Mon. soc.	13.137	157.644
109.	M. NKURANGA P.	Réd. Adj	-	At. Ed. Pop.	12.880	154.560
110.	RUSIZANA J.	Méd. assist	-	Res. C.F.N.R.	23.345	280.140
111.	KABILIGI E.	Fonction.	-	At. C.F.N.R.	17.713	212.556
112.	NKUNDAKOZERA	Rédact.	-	At. C.F.N.R.	14.193	170.316
113.	RUSATSI F.	Rédact.	-	At. C.F.N.R.	15.484	185.808
114.	M. RUGOMWA A.	Réd. Adj	-	At. C.F.N.R.	13.137	157.644
115.	M. NYUNDA P.	Réd. Adj	-	At. C.F.N.R.	12.880	154.560
116.	MUREBWAYIRE	Agt ppal 1cl	-	Res. Sec. A.S.	12.851	154.212
117.	UWAMUTARA R.	Agt ppal 1cl	-	At. Secr. A.S.	12.852	154.224
118.	ILIBAGIZA R.	Agt ppal 1cl	-	Mon. soc.	11.760	141.120
119.	UWIMANA F.	Agt ppal 1cl	-	Mon. soc.	11.760	141.120
120.	N. NDAGIJIMANA	Agt ppal 1cl	-	Mon. soc.	11.760	141.120
121.	M. MUGANGA S.	Agt ppal 1cl	-	Mon. soc.	11.760	141.120
122.	UWIMANA E.	Agt ppal 1cl	-	Mon. soc.	11.760	141.120
123.	DUSABEMARIYA	Agt ppal 1cl	-	Mon. soc.	11.760	141.120
124.	M. NTABANA S.	Agt ppal 1cl	-	Mon. soc.	11.760	141.120
125.	M. RUHAMA J.D.	Agt ppal 1cl	-	Mon. soc.	11.760	141.120
126.	AHISHAKIYE	Agt ppal 1cl	-	Mon. soc.	11.760	141.120
127.	N. BAKARANI	Agt ppal 1cl	-	Mon. soc.	11.760	141.120
128.	MUJAWAMARIYA P.	Agt ppal 1cl	-	Mon. soc.	11.760	141.120
129.	M. MANZI	Agt ppal 1cl	-	Mon. soc.	11.760	141.120
130.	N. NKERA M.	Agt ppal 1cl	-	Mon. soc.	11.760	141.120
131.	NSHOROZA	Agt ppal 1cl	-	Mon. soc.	11.760	141.120
132.	NTAMITONDERO	Agt ppal 1cl	-	Mon. soc.	11.760	141.120
133.	KAYUMBA V.	Agt ppal 1cl	-	Mon. soc.	11.760	141.120

134.	UWIMANA D.	Agt ppal 1cl	-	Mon.soc.	11.760	141.120
135.	NIYONSABA P.	Agt ppal 1cl	-	Mon.soc.	11.760	141.120
136.	KABALINDA M.R.	Agt ppal 1cl	-	Mon.soc.	11.760	141.120
137.	KANØUNDIYE S.	Agt ppal 1cl	-	Mon.soc.	11.760	141.120
138.	M.NKUSI M.G.	Agt ppal 1cl	-	Mon.soc.	11.760	141.120
139.	M.BARAMA A.	Agt ppal 1cl	-	Mon.soc.	11.760	141.120
140.	KALIGIRWA B.	Agt ppal 1cl	-	Mon.soc.	11.760	141.120
141.	N.BAKARANI M.G.	Agt ppal 1cl	-	Mon.soc.	11.760	141.120
142.	M.NDORI E.	Agt ppal 1cl	-	Mon.soc.	11.760	141.120
143.	M.MUGANGA S.	Agt ppal 1cl	-	Mon.soc.	11.760	141.120
144.	UMURUNGI H.	Agt ppal 1cl	-	Mon.soc.	11.760	141.120
145.	M.NKUNDIYE M.	Agt ppal 1cl	-	Mon.soc.	11.760	141.120
146.	M.MUTEZI D.	Agt ppal 1cl	-	Mon.soc.	11.760	141.120
147.	M.MINEGA E.	Agt ppal 1cl	-	Mon.soc.	11.760	141.120
148.	N.NDUTIYE C.	Agt ppal 1cl	-	Mon.soc.	11.760	141.120
149.	N.MBABAZI X.	Agt ppal 1cl	-	Mon.soc.	11.760	141.120
150.	M.RUZIMA D.	Agt ppal 1cl	-	At.Inform.	11.760	141.120
151.	BAVUGAYUBUSA	Agt ppal 1cl	-	Mon.soc.	11.760	141.120
152.	N.NDIKUBWIMANA	Agt ppal 2cl	-	At. S.S.S.	10.894	130.720
153.	M.RUGWIZA	Agt ppal 2cl	-	At. A.F.	10.680	128.160
154.	KABANYANA J.	Agt ppal 2cl	-	Mon.soc.	10.680	128.160
155.	M.MARARA E.	Agt ppal 2cl	-	Mon.soc.	10.680	128.160
156.	M.NDUTIYE A.	Agt ppal 2cl	-	Mon.soc.	10.680	128.160
157.	UZAMUREBA B.	Agt ppal 2cl	-	Mon.soc.	10.680	128.160
158.	M.NDEKEZI B.	Agt ppal 2cl	-	Mon.soc.	10.680	128.160
159.	YANKUNDIYE A.	Agt ppal 2cl	-	Mon.soc.	10.680	128.160
160.	M.NDUTIYE J.	Agt ppal 2cl	-	Mon.soc.	10.680	128.160
161.	HABUKWIHA	Agt ppal 2cl	-	Mon.soc.	10.680	128.160
162.	UWIZEYEMARIYA	Agt ppal 2cl	-	Mon.soc.	10.680	128.160
163.	N.TABARO A.M.	Agt ppal 2cl	-	Mon.soc.	10.680	128.160
164.	UGIRIWABO G.	Agt ppal 2cl	-	Mon.soc.	10.680	128.160
165.	N.YUHI M.	Agt ppal 2cl	-	Mon.soc.	10.680	128.160
166.	M.RUGINA A.	Agt ppal 2cl	-	Mon.soc.	10.680	128.160
167.	KABUGABE	Agt ppal 2cl	-	Mon.soc.	10.680	128.160
168.	BYUKUSENGE	Agt ppal 2cl	-	Mon.soc.	10.680	128.160
169.	UWIZEYEMARIYA	Agt ppal 2cl	-	Mon.soc.	10.680	128.160
170.	NTIBAZILIKANA	Agt ppal 2cl	-	Mon.soc.	10.680	128.160
171.	MUJAMARIYE T.	Agt ppal 2cl	-	Mon.soc.	10.680	128.160
172.	M.MAGERA	Agt ppal 2cl	-	Mon.soc.	10.680	128.160
173.	M.MULIGO V.	Agt ppal 2cl	-	Mon.soc.	10.680	128.160
174.	UZABAKILIHO B.	Agt ppal 2cl	-	Mon.soc.	10.680	128.160
175.	M.NDERA C.	Agt ppal 2cl	-	Mon.soc.	10.680	128.160
176.	M.KABERA A.	Agt ppal 2cl	-	Mon.soc.	10.680	128.160

177.	M.KABERA M.	Agt ppal 2cl	-	Mon.soc.	10.680	128.160
178.	URAYENEZA M.	Agt ppal 2cl	-	Mon.soc.	10.680	128.160
179.	MUSHASHI B.	Agt ppal 2cl	-	Mon.soc.	10.680	128.160
180.	KAMPORORO P.	Agt ppal 2cl	-	Mon.soc.	10.680	128.160
181.	M.MUSONI A.	Agt ppal 2cl	-	Mon.soc.	10.680	128.160
182.	M.NKWAYA J.	Agt ppal 2cl	-	Mon.soc.	10.680	128.160
183.	NIYIRORA D.	Agt ppal 2cl	-	Mon.soc.	10.680	128.160
184.	IYAMUREMYE E.	Agt ppal 2cl	-	Mon.soc.	10.680	128.160
185.	BIRASAMASHYO A.	Agt ppal 3cl	-	Des.E.P.	9.360	112.320
186.	KANAMUGIRE F.	Agt ppal 3cl	-	Mon.soc.	10.228	122.736
187.	BANDORA D.	Agt ppal 3cl	-	Intend.CFNR	9.547	114.564
188.	GAKUMBA A.	Agt ppal 3cl	-	Mon.soc.	9.360	112.320
189.	KAMONDO L.	Agt ppal 3cl	-	Mon.soc.	9.360	112.320
190.	KALIGIRWA C.	Agt ppal 3cl	-	Mon.soc.	9.360	112.320
191.	KABAGWIRA C.	Agt ppal 3cl	-	Mon.soc.	9.360	112.320
192.	AKAYEZU O.	Agt ppal 3cl	-	Mon.soc.	9.360	112.320
193.	M.MPAMIJE F.	Agt ppal 3cl	-	Mon.soc.	9.360	112.320
194.	M.NKUSI T.	Agt ppal 3cl	-	Mon.soc.	9.360	112.320
195.	MUKAYISENGA M.	Agt ppal 3cl	-	Mon.soc.	9.360	112.320
196.	UWICYEZA B.	Agt ppal 3cl	-	Mon.soc.	9.360	112.320
197.	N.ROMBA J.	Agt ppal 3cl	-	Mon.soc.	9.360	112.320
198.	DUSABEMARIYA	Agt ppal 3cl	-	Mon.soc.	9.360	112.320
199.	M.NDOLI M.	Agt ppal 3cl	-	Mon.soc.	9.360	112.320
200.	N.SARASI G.	Agt ppal 3cl	-	Mon.soc.	9.360	112.320
201.	N.NSHONGORE M.	Agt ppal 3cl	-	Mon.soc.	9.360	112.320
202.	KABAYUNDO M.F.	Agt ppal 3cl	-	Mon.soc.	9.360	112.320
203.	KANTENGWA G.	Agt ppal 3cl	-	Mon.soc.	9.360	112.320
204.	KAYITESI C.	Agt ppal 3cl	-	Mon.soc.	9.360	112.320
205.	MUJAWAMARIYA I.	Agt ppal 3cl	-	Mon.soc.	9.360	112.320
206.	MUJAWAYEZU	Agt ppal 3cl	-	Mon.soc.	9.360	112.320
207.	MUTURWATIRO	Agt ppal 3cl	-	Mon.soc.	9.360	112.320
208.	M.RUBUGA M.G.	Agt ppal 3cl	-	Mon.soc.	9.360	112.320
209.	M.RUGAMBWA F.	Agt ppal 3cl	-	Mon.soc.	9.360	112.320
210.	M.NTAMBARA	Agt ppal 3cl	-	Mon.soc.	9.360	112.320
211.	M.NGOGA	Agt ppal 3cl	-	Mon.soc.	9.360	112.320
212.	MUSANABANDI	Agt ppal 3cl	-	Mon.soc.	9.360	112.320
213.	MUSOMANDERA A.	Agt ppal 3cl	-	Mon.soc.	9.360	112.320
214.	NARAME Ch.	Agt ppal 3cl	-	Mon.soc.	9.360	112.320
215.	M.GASIGWA E.	Agt ppal 3cl	-	Mon.soc.	9.360	112.320
216.	KABASINGA M.	Agt ppal 3cl	-	Mon.soc.	9.360	112.320
217.	KANAZAYIRE T.	Agt ppal 3cl	-	Mon.soc.	9.360	112.320
218.	M.MUGEMA	Agt ppal 3cl	-	Mon.soc.	9.360	112.320
219.	M.GATARE B.	Agt ppal 3cl	-	Mon.soc.	9.360	112.320
220.	N.BASHUMBA M.J.	Agt ppal 3cl	-	Mon.soc.	9.360	112.320

221.	N.GUHIRWA D.	Agt ppal 3cl	-	Mon.soc.	9,360	112,320
222.	NAKABONYE S.	Agt ppal 3cl	-	Mon.soc.	9,360	112,320
223.	UWIMANA J.	Agt ppal 3cl	-	Mon.soc.	9,360	112,320
224.	ICYIZANYE	Agt ppal 3cl	-	Mon.soc.	9,360	112,320
225.	M.BERA W.	Agt ppal 3cl	-	Mon.soc.	9,360	112,320
226.	M.NSANGA J.D.	Agt ppal 3cl	-	Mon.soc.	9,360	112,320
227.	M.NKUSI D.	Agt ppal 3cl	-	Mon.soc.	9,360	112,320
228.	MUKANYANTABA A.	Agt ppal 3cl	-	Mon.soc.	9,360	112,320
229.	M.REMERA V.	Agt ppal 3cl	-	Mon.soc.	9,360	112,320
230.	NYAMVURA P.	Agt ppal 3cl	-	Mon.soc.	9,360	112,320
231.	N.BAHASHYI	Agt ppal 3cl	-	Mon.soc.	9,360	112,320
232.	TWAGIRAMARIYA	Agt ppal 3cl	-	Mon.soc.	9,360	112,320
233.	BAZIGAYA P.	Agt ppal 3cl	-	Mon.soc.	9,360	112,320
234.	M.SHARANGABO O.	Agt ppal 3cl	-	Mon.soc.	9,360	112,320
235.	M.NTAGARA G.	Agt ppal 3cl	-	Mon.soc.	9,360	112,320
236.	M.NDERA C.	Agt ppal 3cl	-	Mon.soc.	9,360	112,320
237.	N.MASAKA G.	Agt ppal 3cl	-	Mon.soc.	9,360	112,320
238.	N.MPAKARAMYE	Agt ppal 3cl	-	Mon.soc.	9,360	112,320
239.	M.NDEBE Bern.	Agt ppal 3cl	-	Mon.soc.	9,360	112,320
240.	M.RUGWIZA S.	Agt ppal 3cl	-	Mon.soc.	9,360	112,320
241.	BANSHEBEREJIKI	Agt ppal 3cl	-	Mon.soc.	9,360	112,320
242.	GASIRABO M.C.	Agt ppal 3cl	-	Mon.soc.	9,360	112,320
243.	M.NKUSI I.	Agt ppal 3cl	-	Mon.soc.	9,360	112,320
244.	M.SHOBOLI A.	Agt ppal 3cl	-	Mon.soc.	9,360	112,320
245.	MUTUYIMANA A.	Agt ppal 3cl	-	Mon.soc.	9,360	112,320
246.	UZAMUKUNDA A.	Agt ppal 3cl	-	Mon.soc.	9,360	112,320
247.	M.NTUMWA A.	Agt ppal 3cl	-	Mon.soc.	9,360	112,320
248.	M.MUGEMA F.	Agt ppal 3cl	-	Mon.soc.	9,360	112,320
249.	M.MARARA B.	Agt ppal 3cl	-	Mon.soc.	9,360	112,320
250.	GAHONGAYIRE L.	Agt ppal 3cl	-	Mon.soc.	9,360	112,320
251.	N.RUDODO T.	Agt ppal 3cl	-	Mon.soc.	9,360	112,320
252.	KANYANGE I.	Agt ppal 3cl	-	Mon.soc.	9,360	112,320
253.	M.BARERE J.	Agt ppal 3cl	-	Mon.soc.	9,360	112,320
254.	NAMBAJEMARIYA	Agt ppal 3cl	-	Mon.soc.	9,360	112,320
255.	M.RUBIBI V.	Agt ppal 3cl	-	Mon.soc.	9,360	112,320
256.	M.GATARE A.	Agt ppal 3cl	-	Mon.soc.	9,360	112,320
257.	N.NGIRARUBANDA	Agt ppal 3cl	-	Mon.soc.	9,360	112,320
258.	NDABAGUMIYE T.	Agt ppal	-	At. B.AS.Pub.	9,180	110,160
259.	M.KABERA G.	Agt ppal	-	Mon.soc.	8,280	99,360
260.	M.NDEKEZI R.	Agt ppal	-	Mon.soc.	8,280	99,360
261.	KANANURA A.	Agt ppal	-	Mon.soc.	8,280	99,360
262.	NIYIREMA R.	Agt ppal	-	Mon.soc.	8,280	99,360
263.	MPAGAHE D.	Agt ppal	-	Mon.soc.	8,280	99,360
264.	KAYUMBA L.	Agt ppal	-	Mon.soc.	8,280	99,360
265.	N.MBONIMANA E.	Agt ppal	-	Mon.soc.	8,280	99,360

266. M.GAHIMA A.M.	Agt ppal	-	Mon.soc.	8.280	99.360
267. NTAGANDA F.	Agt ppal	-	Mon.soc.	8.280	99.360
268. N.NKULIZA A.	Agt ppal	-	Mon.soc.	8.280	99.360
269. BUTERA C.	Agt ppal	-	Mon.soc.	8.280	99.360
270. BARRRITA C.	Agt ppal	-	Mon.soc.	8.280	99.360
271. DEFURO B.	Agt ppal	-	Mon.soc.	8.280	99.360
272. BAVUKIYEHE L.	Agt ppal	-	Mon.soc.	8.280	99.360
273. M.NGIRA D.	Agt ppal	-	Mon.soc.	8.280	99.360
274. KANDAYIRE A.	Agt ppal	-	Mon.soc.	8.280	99.360
275. RUKEMANGANIZI	Agt ppal	-	Mon.soc.	8.280	99.360
276. DUSABIREMA M.	Agt ppal	-	Mon.soc.	8.280	99.360
277. N.HABIMANA S.	Agt ppal	-	Mon.soc.	8.280	99.360
278. NIWEMUKOBWA	Agt	-	Mon.soc.	7.080	84.960
279. M.RUZIGA S.	Agt	-	Mon.soc.	7.080	84.960
280. N.MANZA F.	Agt	-	Mon.soc.	7.080	84.960
281. N.MIRUHO M.	Agt	-	Mon.soc.	7.080	84.960
282. M.BIRASA	Agt Adj.	-	Mon.soc.	6.000	72.000
283. M.MUGEMA C.	Agt Adj.	-	Mon.soc.	6.000	72.000

TOTAL : 38.736.592

Augmentation annuelle 3 % : 1.162.098

5% Pension et risque professionnel
ou part employeur : 1.994.934

GRAND TOTAL : 41.893.614.-

=====

PERSONNEL A RECRUTER

<u>Grade</u>	<u>Fonction</u>	<u>Affectation</u>	<u>T.mens.</u>	<u>T.annuel</u>
1 Directeur	Educat. Populaire	Education Populaire	28.930	347.160
4 Secrétaires		2 pour Et.&Projets		
d'Adminis.		2 pour S.S.S.	20680x4=	992.640
1 Fonction.		pour Hab.&Environ.	17.365	208.380
3 Rédacteurs		2 pour Hab.&Environ.		
	1 Superviseur	1 superv. C.S.D.	14.030x3=	505.080
56 Réd.Adj.		-20 Alph.Fonct. ou Anim. dont un par préf. et s/préfecture		
		-10 pour S.S.S.		
	30 assist.soc.	-24 assist.soc. pour CSD		
	sorties de Karu-	-1 pour Assist.Publ.		
	banda	-1 pour Af.Sociales	12.880x56=	8.655.360
34 Agts ppaux	Moniteurs sociaux	20 pour C.S.D.		
		14 pour S.S.S.	8.280x34=	3.378.240

10 Direct.CSD	Rédact. à commission, au grade de fonction. ppaux (indemn. d'intérim), soit $4.015 \times 10 \times 12 =$	481.800
		<u>14.568.660</u>
5% Pension et risques professionnels ou côte part employeur:		728.433
	TOTAL :	<u>15.297.093</u>
TOTAL DE L'ARTICLE : $41.893.614 + 15.297.093 =$		<u><u>57.190.707.-</u></u>

=====

19 141 03 01 VOYAGE DE SERVICE (ENTRETIEN VEHICULES)

Entretien et carburant pour Assistance Publique Camion FIAT		1.500.000
Entretien et carburant de 18 véhicules de l'UNICEF et MISEREOR en place, soit : $600.000 \times 18 =$		10.800.000
Entretien de 20 motos de l'UNICEF pour les Centres Sociaux de Développement en place aussi, soit: $50.000 \times 20 =$		1.000.000
Entretien de 2 jeeps Toyota à prévoir pour les supervisions des C.S.D., soit $600.000 \times 2 =$		<u>1.200.000</u>
	TOTAL DE L'ARTICLE :	<u><u>15.100.000.-</u></u>

=====

19 141 03 02 VOYAGE DE SERVICE (INDEMNITES KILOMETRIQUES ET AUTRES)

- Déplacement de 10 agents attachés à la Direction Générale en raison de 5 voy/mois, soit $1.000 \times 5 \times 10 \times 12 =$		600.000
- Déplacements d'un agent de l'Assist. Publ. en raison de 8j/mois, soit : $1.000 \times 8 \times 12 =$		96.000
- Déplacements de 4 agents de la Direction Affaires socio- démographiques en raison de 2voy/mois, $1.000 \times 2 \times 12 =$		96.000
- Déplacement d'un agent du Bur. Habit.&Environ. 4j/mois soit : $1.000 \times 4 \times 12 =$		48.000
- Déplacements de 3 agents du Bur. Problèmes Famil. Urbains et Ruraux, soit : $1.000 \times 2 \times 3 \times 12 =$		72.000
- Déplacements de 3 agents de l'Education Populaire à raison de 10 j/mois, soit : $1.000 \times 10 \times 3 \times 12 =$		360.000
- Déplacements de 20 agents des Centres Sociaux de Développement en raison de 6voy/mois, soit : $1.000 \times 20 \times 6 \times 12 =$		1.440.000
- Paiement réquisitoires Bus et Avion pour les Responsables des C.S.D., soit :		± 300.000

- Location véhicules des resp. des C.S.D. pour les supervisions	±	300.000
- Déplacement de 3 agents du Bureau Nutrition en raison de 6 voy./mois, soit : 1.000 x 6 x 3 x 12 =		216.000
- Déplacements d'un agent du Bureau Alphabétisation Fonction. en raison de 3voy/mois, soit 1.000 x 3 x 12 =		36.000
- Déplacements de 2 agents des S.S.S. en raison de 1 voy/mois, soit : 1.000 x 12 x 2 =		24.000
TOTAL DE L'ARTICLE :		<u>3.588.000.-</u>

=====

19 141 04 01 PERSONNEL SOUS CONTRAT

PERSONNEL EN PLACE

<u>Nom & Prénom</u>	<u>Qualification</u>	<u>T.mens.</u>	<u>T.annuel</u>
1. UWAMBAJIMANA M.	Couturière	9.888	118.656
2. KAKUZE T.	Dactylographe	9.548	114.576
3. NTawe Marie	Resp. C.S.D.	9.835	118.020
4. Sr. BERCHMANS	Resp. C.S.D	10.146	121.752
5. NSABIMANA B.	Resp. Atelier	9.835	118.020
6. BARARUKUZA D.	Resp. Atelier	9.835	118.020
7. USABUWERA C.	Resp. C.S.D.	10.146	121.752
8. NSANZURWIMO A.	Planton	5.400	64.800
9. GATERA Alphonse	Planton	5.400	64.800
10. NIYIBIZI N.	Planton	5.400	64.800
11. RWANZEGUSHIRA	Planton	5.400	64.800
12. BAZIRAKE	Planton	5.400	64.800
13. BAZOZA J.	Veilleur	4.326	51.912
14. NTAWUGORORUWANGA	Veilleur	4.200	50.400
15. SEMUCUMAGE	Jardinier	4.455	53.460
16. BUCUKIRO	Veilleur	4.455	53.460
17. BARAHIRA	Veilleur	4.455	53.460
18. RUHWAHWA	Veilleur	4.456	53.472
19. MUNYANEZA	Veilleur	4.200	50.400
20. RWANZE	Jardinier	4.456	53.472
21. GAKURU	Veilleur	4.456	53.472
22. NZIRORERA	Veilleur	4.456	53.472
23. NTAZIGIRA	Veilleur	4.456	53.472
24. MBURANO	Veilleur	4.589	55.068
25. NDAYISABA	Jardinier	4.456	53.472
26. RURADIBIJE	Veilleur	4.589	55.068
27. AYIRWANDA	Jardinier	4.589	55.068
28. UWIMANA	Veilleur	4.200	50.400
29. NYIRAREKERARO	Resp. Atelier	9.548	114.776
30. Sr. MARIE THERESE	Resp. Atelier	9.270	111.240

31.	SEKIMONYO	Jardinier	4.456	53.472
32.	MUTARAMBIRWA	Veilleur	4.456	53.472
33.	MISAGO	Veilleur	4.456	53.472
34.	NTAKIRUTIMANA	Veilleur	4.456	53.472
35.	KAREKEZI	Veilleur	4.456	53.472
36.	NSABUYEZE	Jardinier	4.456	53.472
37.	AHORUKOMEYE	Veilleur	4.456	53.472
38.	NTAMUNOZA	Veilleur	4.456	53.472
39.	KAZUNGU	Jardinier	4.456	53.472
40.	TWAGIRAYEZU	Veilleur	4.456	53.472
41.	MUNYAKAZI	Veilleur	4.456	53.472
42.	MASIHA	Veilleur	4.456	53.472
43.	HABYALIMANA	Veilleur	4.456	53.472
44.	BARATURWANGO	Veilleur	4.456	53.472
45.	FASHAHO	Veilleur	4.456	53.472
46.	BAHIRUMWE	Veilleur	4.456	53.472
47.	BARAKAGIRA L.	Jardinier	4.456	53.472
48.	HABIYAMBERE	Jardinier	4.456	53.472
49.	BUKURU	Veilleur	4.456	53.472
50.	BISOMIBWA	Veilleur	4.456	53.472
51.	KOMAYOMBI	Jardinier	4.456	53.472
52.	NTAMABYALIRO	Veilleur	4.456	53.472
53.	KIMONYO	Veilleur	4.456	53.472
54.	UGIRINKANDA	Dactylo	9.000	108.000
55.	NIKOBAHOZE	Cuisinier	4.200	50.400
56.	KAZOYO	Cuisinier	4.200	50.400
57.	BIGIRIMVANO	Domestique	4.200	50.400
58.	GACEBU	Domestique	4.200	50.400
59.	NGABO	Domestique	4.200	50.400
60.	MATEMANE	Domestique	4.200	50.400
61.	BIRUSHYA	Veilleur	4.200	50.400
62.	SEMIHALI	Veilleur	4.200	50.400
63.	NDIKUMANA	Veilleur	4.200	50.400

Six travailleurs du C.F.N.R. en place qui doivent être pris en charge par le Gouvernement, car le crédit consenti par OXFAM pour entretenir le Centre de Formation en Nutrition de Ruhengeri est épuisé, soit : $4.200 \times 6 \times 12 =$ 302.400

4 volontaires de la Croix Rouge qui s'occupent de l'intendance et qui doivent être pris en charge par le Ministère parce que le Budget de la Croix Rouge est épuisé : $5.400 \times 4 \times 12 =$ 259.200

Augmentation annuelle 3% : 137.502

5% pension et risques professionnels ou côte part employeur : 236.045

18.-

Heures supplémentaires : 150.000

TOTAL : 5.006.000.-

PERSONNEL SOUS CONTRAT A RECRUTER

- 2 dactylographes pour l'Educ. Pop.
et la Direction Générale 9.000x12x2 = 216.000

- 10 plantons pour les Centres Sociaux
de Dévelop. de préfectures : 5.400x10x12 = 648.000

- 10 jardiniers pour les Centres Sociaux
de Dévelop. de préfectures : 4.200x10x12 = 504.000

1.368.000.-

5% pensions et risques professionnels ou côte part
employeur : 68.400

TOTAL : 1.436.400.-

TOTAL DE L'ARTICLE : 5.006.943 + 1.436.400 = 6.543.343.-

19 141 05 01 MATERIEL ET FOURNITURE DE BUREAU

<u>Quantité</u>	<u>Dénomination</u>	<u>Q.unit.</u>	<u>P.total</u>
80	Indicateurs de courrier	750	60.000
10	Signataires	2.500	25.000
500	Fardes suspendues	200	10.000
300	Classeurs	400	120.000
2.000	Fardes chemises	20	40.000
2.000 pts	Papiers duplicateurs	1.750	3.500.000
500 pts	Papiers pelure pt format	750	375.000
200 pts	Papiers pt format avec entête	1.275	255.000
100 pts	Papiers gd format	1.100	110.000
100 pts	Papiers pelure rose	750	75.000
2.000	Blocs notes avec entête	100	200.000
1.000	Blocs notes sans entête	50	50.000
50.000	Enveloppes	3	150.000
20.000	Enveloppes gd format	20	400.000
5.000	Enveloppes moyennes	12	60.000
200pts	Papiers stencils	1.100	220.000
100pts	Encre pour stencils	395	39.500
40btes	Encre pour tempon	90	3.600
50btes	agrafeuses	825	41.250
200btes	agrafes	50	10.000
300	Papier collant	200	60.000
200pts	Papier carbone	400	80.000

100	Rouleaux pour machine à calculer	45	4.500
20	Rouleaux pour machine à photocopier	11.500	230.000
100	Rubans pour machine à écrire	235	23.500
200	Gommes	40	8.000
1.000	Crayons	25	25.000
1	Rouleau d'emballage	6.500	6.500
572	Tableaux en triplex	1.000	572.000
20.000	Cahiers quadrillés	20	400.000
100	Calendriers	50	5.000
57.200	Ardoises	45	2.574.000
57.200	Crayons d'ardoises	15	858.000
57.200	Cahiers lignés	20	1.114.000
1.716	Boîtes de craies blancs	175	300.300
1.144	Boîtes de craies de couleur	265	300.360
143	Bidons de peinture	1.500	214.500
143	Pinceaux	500	71.500
1	Table de dessin	35.000	35.000
100	Boîtes de peinture couache	895	89.500
4	Compas	1.000	4.000
10	Rapporteurs	35	350
10btes	Crayons de couleur	950	9.500
100	Feilles de dessin	135	13.500
10	Equerres	175	1.750
10	Porte-plumes	20	200
2	Porte-mine	250	500
200btes	Crayons marqueurs	55	11.000
100	Perforateurs	1.800	180.000
500	Papiers hygiéniques	60	30.000
-	Réparation des machines à écrire	-	100.000
500	Essuies poussières	100	50.000
500	Torchons	120	60.000
200	Balais	200	40.000
200	Raclettes	200	40.000
100	Boîtes de vim	120	12.000
400	Manches	100	40.000
1.000	Savon OMO	180	180.000
-	Abonnement aux journaux et achat des livres et documentation		± 1.500.000

TOTAL DE L'ARTICLE :

14.842.810.-

19 141 05 03 TELEPHONES ET TELEGRAMMES

Frais de fonctionnement de 6 téléphones en place aux C.S.D.
soit, ± 300.000 x 6 = 1.800.000

Frais d'installation et de fonctionnement de 9 téléphones
380.000 x 9 = 3.420.000

- Direction Générale (bureau)
- 8 pour les bureaux : Habitat & Environnement,
Problèmes Familiaux, Urbains & Ruraux, Assistance
Publique, Nutrition et Alphabétisation Fonctionnelle.
- Direction Education Populaire
- Services Sociaux Spécialisés
- Division Centres Sociaux de Développement.

TOTAL DE L'ARTICLE : 5.220.000.-

19 141 06 01 ASSISTANCE PUBLIQUE ET SECOURS DIVERS

- Secours aux indigents à raison de 50.000F/commune,
soit : 50.000 x 143 = 7.150.000

- Aide aux Rwandais refoulés de l'étranger : 450.000

- Aide aux Réfugiés arrivant dans notre pays : 1.000.000

Dotation FOSOR

- de 600.000 F/préfecture : 6.000.000

TOTAL DE L'ARTICLE : 14.600.000.-

19 141 06 02 CENTRES D'ACCEUIL (ORPHELINATS)

6 Centres de 500 orphelins chacun à raison de 50 F/jour
et par orphelin, soit : 50 x 500 x 365 = 9.125.000.-

19 141 06 03 HOME DES NECESSITEUX

1. 250 handicapés du Home de la Vierge des Pauvres de
Gatagara à raison de 50F/jour et par personne, soit :
50 x 250 x 365 = 4.562.500

2. 250 personnes âgées et nécessiteuses de 5 autres
homes à raison de 50F/jour et par personne, soit :
50 x 250 x 365 = 4.562.500

3. Subside aux Amis du Père Damien 300.000

4. Subside aux Sourds muets : 400.000

TOTAL : 9.825.000.-

N.B. Le Home de Gatagara tient toujours à disposer d'un
article budgétaire à lui seul.

19 141 06 04 ATELIERS SOCIAUX

Frais de fonctionnement des Ateliers Sociaux - Achat machines, matériel de rechange pour machine à coudre outillage pour menuiserie - maçonnerie et vannerie, soit : 5.000.000.-

19 141 06 05 CATHOLIC RELIEF SERVICES

- Frais d'entreposage, de manutention des aides alimentaires, médicamenteuses et vestimentaires que Cathwel importe à raison de 2% de la valeur importée, soit 2% de 200.000.000 = 4.000.000.-

EQUIPEMENT VEHICULES OFFICIELS

2 jeeps Toyota, soit : 2.500.000 x 2 = 5.000.000.-

EQUIPEMENT ET APPAREILS DE SERVICE

Achat machine à calculer pour la section Gestion matériel et équipement de la Direction Générale des Affaires Soc. 30.000

Achat machine à calculer pour Bureau Habitat & Environ. : 30.000

Achat 10 machines à écrire pour les C.S.D., 68.850x10 = 688.500

TOTAL: 748.500.-

EQUIPEMENT MOBILIER

13 bureaux à 2 caissons : 25.000 x 13 = 325.000

- 2 pour la section Gestion matériel et équipement de la Direct. Gén. des Affaires Sociales

- 1 pour le Bur. Probl. Famil., Ruraux & Urbains

- 4 pour la Direction Affaires socio-démographiques

- 1 pour la Division C.S.D.

- 5 pour le Bur. Alphasérisation Fonctionnelle

26 chaises : 2.500 x 26 = 65.000

3 Classeurs métalliques : 29.500 x 3 = 88.500

- 1 pour la Gestion mat. et équip. de la Diregéral Af. Soc.

- 1 pour la Direction Af. socio-démographiques

- 1 pour la Division C.S.D.

3 Armoires métalliques : 50.000 x 3 = 150.000

- 1 pour le Bur. Probl. Famil. Ruraux et Urbains

- 1 pour le Bur. Habitat & Environ.

- 1 pour le Bur. Alphasérisation Fonctionnelle.

1 étagère métallique fermée :		31.100
4 tables pour l'Habitat & Environnement :	5.000 x 4 =	20.000

TOTAL : 679.600.-

=====

REPARATIONS ET CONSTRUCTIONS DES CENTRES SOCIAUX DE DEVELOPPEMENT

- Réparation des C.S.D. Kibuye, Ruhengeri, Gitarama, Kibungo		± 4.000.000
- Construction des C.S.D. Kigali et Gikongoro		± 20.000.000

TOTAL : 24.000.000.-

=====

DIRECTION GENERALE DU MOUVEMENT COOPERATIF19 142 01 00 PERSONNEL SOUS STATUTPERSONNEL EN PLACE

<u>Nom & Prénom</u>	<u>G.réel</u>	<u>Commis.</u>	<u>Fonct.</u>	<u>T.mens.</u>	<u>T.annuel</u>
1. NYABYENDA B.	Chef Bur.	Dirigéral	Diregéral	33.000	396.000
2. KAYINAMURA F.	Fonc.ppal	Direct.	Dirpromouc.	30.692	368.304
3. KAYINAMURA G.	Réd.ppal	Secr.Admin.	Res.Conten.	22.394	268.728
4. GAHIZI J.D.	Fonct.	Secr.Admin.	Res.BAD	20.680	248.160
5. SINDIMWO I.	Secr.Admin.	s/c assim.	At.Ét.&Pr.	20.680	248.160
6. MUNYAKARAGWE	Fonction.	-	Res. Inspec.	17.365	208.380
7. MUTUNZI P.	Fonction.	-	At.Inspec.	17.365	208.380
8. BAZIRUWIHA	Fonction.	-	At.Inspec.	17.365	208.380
9. NIRAGIRE D.	Fonction.	-	Res.ET.&Pr.	17.365	208.380
10. TUGIRIMANA J.	Fonction.	-	At. BAD	17.365	208.380
11. RWAMATENGWA	Fonction.	-	Ger.KOPABAHIZI	17.365	208.380
12. HATEGIKIMANA	Fonction.	-	Insp.KIGALI	17.365	208.380
13. RUTAGANDA A.	Agt ppal 3cl	Fonction.	Secr.Dactylo	17.365	208.380
14. KANYANDEKWE E.	Réd.ppal	-	Inspecoop	14.950	179.400
15. NGIRABATWARE	Réd.ppal	-	Inspec.Adj.	15.339	184.788
16. MBARUSHIMANA	Réd.ppal	-	Inspec.Adj.	14.950	179.400
17. KAMONYO E.	Réd.ppal	-	Inspec.Adj.	15.339	184.788
18. RUSHINGABIGWI	Réd.ppal	-	Inspecoop.	16.827	201.924
19. RUMETE A.	Réd.ppal	-	Enc.Coop.	16.330	196.032
20. NDABAHARIYE	Réd.ppal	-	Enc.Coop.	14.950	179.400
21. MUGENGWA E.	Rédact.	-	Enc.Coop.	14.030	168.360
22. UWAMARIYA	Rédact.	-	Enc.Coop.	14.030	168.360
23. NAHABO T.	Réd.Adj.	-	At.Inspec.	13.138	157.656
24. MANIGABE J.	Agt ppal 2cl	Réd.Adj.	Chargé person	15.218	182.616
25. N.DENDE S.	Réd.Adj.	-	At.ET.&Pr.	12.880	154.560
26. MBONABUCYA S.	Réd.Adj.	-	At.Bur.Educ.	13.138	157.656
27. UWAMARIYA B.	Réd.Adj.	-	At.Secrét.	12.880	154.560
28. MUHIZI R.	Réd.Adj.	-	Res.Mutual.	12.880	154.560
29. UZAMUSHAKA A.	Réd.Adj.	-	At.Mutualité	12.880	154.560
30. HAVUGA F.	Réd.Adj.	-	Inspecoop.	13.138	157.656
31. SEMAKUBA P.	Réd.Adj.	-	Inspec.Adj.	13.524	162.288
32. KANKINDI	Réd.Adj.	-	At.Inspec.	12.880	154.560
33. NTANSHUTI V.	Réd.Adj.	-	At.Inspec.	12.880	154.560
34. SEBATUNZI F.	Agt ppal	Réd.Adj.	Inspecoop.	12.880	154.560
35. KAMBALI J.B.	Préposé	Réd.Adj.	Inspec.Adj.	12.880	154.560
36. NZAJYIBWAMI F.	Réd.Adj.	-	At.Inspec.	12.880	154.560
37. MUSABWASONI	Réd.Adj.	-	At.Inspec.	12.880	154.560
38. NGWIJE E.	Réd.Adj.	-	At.Inspec.	12.880	154.560
39. BISHOBORA G.	Réd.Adj.	-	At.Inspec.	12.880	154.560
40. MUTUYIMANA A.	Réd.Adj.	-	Secr.Inspec.	13.278	159.336

41. RUBERANZIZA	Réd.Adj.	-	At.Inspec.	12.880	154.560
42. KARWERA E.	Réd.Adj.	-	Enc.Coop.	12.880	154.560
43. RUCAMUMIHIGO	Réd.Adj.	-	At.Inspec.	13.138	157.656
44. M.NKURUNGA R.	Agt ppal 1cl	-	At.Secrét.	11.760	141.120
45. KABENGA J.B.	Agt ppal 1cl	-	Compt.BAD	12.475	149.700
46. KANGABIRE E.	Agt ppal 1cl	-	At.Secr.BAD	12.113	145.396
47. RUGERINYANGE	Agt ppal 1cl	-	At.Inspec.	11.760	141.120
48. SERUVUMBA G.	Agt ppal 3cl	-	Enc.Coop.	12.480	149.760
49. NZEYIMANA A.	Agt ppal 3cl	-	Res.Secr.	9.360	112.320
50. MVUNABANDI	Agt ppal 3cl	-	Inspecoop.	9.360	112.320
51. NSHIMIYIMANA	Agt ppal 3cl	-	Inspecoop	9.738	116.856
52. NZABANITA	Agt ppal 3cl	-	Inspec.Adj.	9.360	112.320
53. MWISENEZA	Agt ppal 3cl	-	Inspec.Adj.	9.929	119.148
54. UZABAKILIHO	Agt ppal 3cl	-	Inspec.Adj.	9.360	112.320
55. SEYANZE D.	Agt ppal 3cl	-	Inspec.Adj.	9.360	112.320
56. ALIMASI	Agt ppal 3cl	-	Enc.Coop.	9.738	116.856
57. MUTABARUKA A.	Agt ppal 3cl	-	Enc.Coop.	9.547	114.564
58. MAHAND A.	Agt ppal	-	Inspecoop	14.933	179.196
59. GAHEBAGE	Agt ppal	-	Enc.Coop.	8.528	102.336
60. SEMISHUNGURU	Agt ppal	-	Enc.Coop.	8.528	102.336
61. BANGIRANYE	Agt ppal	-	Enc.Coop.	8.528	102.336
62. NTVARABUGABO	Agt ppal	-	Enc.Coop.	8.528	102.336
63. SANGWA S.	Agt ppal	-	Enc.Coop.	8.280	99.360
64. GATWAZA A.	Agt	-	Inspecoop.	7.736	92.832
65. MUSANGANYA J.C.	Agt	-	Inspecoop.	7.292	87.504
66. SENDEGEYA E.	Agt	-	Inspec.Adj.	7.018	84.216
67. M.NDILIMA	Agt	-	At.Secr.Insp.	7.080	84.960
68. KALIMWABO F.	Agt Adj.	-	InspecoopAdj.	6.120	73.440
69. NDAMAGE A.	Agt Adj.	-	Inspec.Adj.	6.120	73.440
70. NSANZINYANA	Agt Adj.	-	Dactylo Adj.	6.000	72.000
71. NDIZIHIWE A.	Agt Adj.	-	Enc.Coop.	6.000	72.000
72. NAHUMUREMYI	Agt Adj.	-	Enc.Coop.	6.000	72.000
73. SEMANZA N.	Agt Adj.	-	Enc.Coop.	6.120	73.440
74. MUSINDARWEJO	Agt Adj.	-	Enc.Coop.	6.120	73.440

11.447.160

Augmentation annuelle de 3 % :

343.415

5% cote part employeur ou pension - risques professionnels :

589.529

TOTAL :

12.380.104.-

PERSONNEL SOUS STATUT A COMMISSIONNER

Inspecteurs des coopératives dans les préfectures à commissionner au grade de Fonctionnaire Principal (Indemnités d'intérim).

<u>Nom & Prénom</u>	<u>Grade réel ou de commis.</u>	<u>T. annuel</u>	<u>Indem. Inter. ann.</u>
1. KANYANDEKWE	Réd. ppal	179.400	67.275
2. RUSHINGABIGWI	Réd. ppal	201.924	25.776
3. HAVUGA F.	Réd. Adj.	157.656	70.044
4. MVUNABANDI	Agt ppal 3cl	112.320	115.380
5. SEBATUNZI F.	Agt ppal 3cl	154.560	73.140
6. NSHIMIYIMANA	Agt ppal 3cl	116.856	110.844
7. HATEGEKIMANA	Fonctionnaire	208.380	17.320
8. MUSANGANYA	Agent	87.504	140.196
9. GATWAZA A.	Agent	92.832	124.868
10. MAHANO A.	Agt ppal	179.196	48.504
			<u>803.347</u>
Augmentation annuelle de 3 % :			24.100
		TOTAL :	<u><u>827.447.-</u></u>

=====

PERSONNEL SOUS STATUT A RECRUTER

1 Chef de Division pour l'Inspection des Coopératives	26.290x12 =	315.480
1 chef de Bureau pour le BAD	: 23.760 x 12 =	285.120
1 chef de bureau pour l'Education et Formation	: 23.760 x 12 =	285.120
2 secrétaires d'Admin. pour le Contentieux	: 20.680 x 2 x 12 =	496.320
1 secrétaire d'Admin. pour le Secrét. Mutual.	: 20.680 x 12 =	248.160
2 secrétaires d'Admin. pour le BAD	2.680 x 2 x 12 =	496.320
1 secrétaire d'Admin. pour l'organis. et statistiques		
Division Inspecoop.	20.680 x 12 =	248.160
15 Fonctionnaires dont 6 pour l'Inspec. Nat. des Coop.		
8 Inspect. Adj. des Coop. préfector.		
et s/préfector.		
1 pour le B.A.D., soit :	17.365x15x12 =	3.125.700
1 Rédacteur Adj. pour le Secr. de la Direct. Gén. :	12.880 x 12 =	154.560
		<u>5.654.940</u>
5% côte part employeur, risques, professionnels, pensions		282.274
	TOTAL :	<u>5.937.214</u>

TOTAL DE L'ARTICLE :

Personnel en place :	12.380.104
Personnel à commis. (indem. inter.)	827.447
Personnel à recruter :	5.937.214
	<u><u>19.744.765.-</u></u>

=====

19 142 03 01 VOYAGE DE SERVICE (ENTRETIEN VEHICULES)

- Entretien et réparation de 2 véhicules en place	500.000 x 2 =	1.000.000
- Carburant et réparation de 13 motos en place	50.000 x 13 =	650.000
- Carburant et réparation de 5 véhicules à prévoir	500.000 x 5 =	2.500.000
- Entretien de 7 motos à prévoir : 50.000 x 7 =		350.000

TOTAL DE L'ARTICLE : 4.500.000.-

19 142 03 02 VOYAGE DE SERVICE (INDEMNITES DE RESTAURANT)

- Déplacements de 15 agents de la Direction Générale à raison de 8j/mois, soit : 1.000 x 8 x 15 x 12 =	1.440.000
- Déplacements de 4 agents de l'Inspection Nationale à raison de 3j/mois, soit : 1.000 x 3 x 4 x 12 =	144.000
- Déplacements de 3 agents du Bureau Education & Formation pour les rencontres des responsables des coopératives dans les préfectures à raison de 45j/an, 1.000x3x45 =	135.000
- Déplacements de 5 agents du BAD à raison de 6j/mois, 1.000 x 6 x 5 x 12 =	360.000
- Déplacements de 10 inspecteurs préfectoraux des Coopératives à raison de 4j/mois, 1.000 x 4 x 10 x 12 =	480.000
- Déplacements de 20 inspecteurs Adj. des coopératives à raison de 2j/mois, soit : 1.000 x 2 x 20 x 12 =	480.000
- Location véhicules et réquisitoires pour agents oeuvrant dans les préfectures	± 500.000

TOTAL : 3.539.000.-

19 142 04 01 PERSONNEL SOUS CONTRATPERSONNEL EN PLACE

1. NZAVUGANKIZE M.	Dactylographe	10.434	125.208
2. HAGUMIMANA I.	Dactylographe	10.747	128.964
3. HAKIZIMANA D.	Planton	6.260	65.120
4. RWAMANYWA J.B.	Planton	6.884	82.608
5. BAZIRUWIHOREYE	Planton	6.626	79.512
6. NGARUKIYIMFURA	Planton	5.900	70.800
7. RWIMIRA	Veilleur	4.200	50.400
8. MUSHUMBA C.	Veilleur	4.326	51.912
9. HABIMANA J.B.	Veilleur	4.326	51.912
10. KALIMWABO J.B.	Veilleur	4.326	51.912
11. NKIKO M.	Resp. Atelier	11.040	132.480
12. UWIMANA D.	Dactylo Inspecoop.	9.000	108.000
13. NDENGA H.	Dactylo Inspecoop.	9.548	114.576

TOTAL : 1.113.404.-

Augmentation annuelle de 3 % :	33.402
Heures supplémentaires :	150.000
5% cote part employeur	64.840

TOTAL : 1.361.646.-

=====

PERSONNEL SOUS CONTRAT A RECRUTER

20 dactylos pour les inspections préf. et les s/préf.		
	9.000 x 20 x 12 =	2.160.000
20 veilleurs pour les inspections préfectorales		
	4.200 x 20 x 12 =	1.008.000
20 plantons pour les inspections préf. et s/préf.		
	5.400 x 20 x 12 =	1.296.000
		<u>4.464.000</u>
5% cote par employeur :		223.200
		<u>4.687.200</u>
	TOTAL :	4.687.200

TOTAL DE L'ARTICLE : 1.361.646 + 4.687.200 = 6.048.846.-

=====

19 142 05 MATERIEL ET FOURNITURE DE BUREAU

Matériel de Bureau

<u>Quantité</u>	<u>Article</u>	<u>P.un.</u>	<u>P.tot.</u>
150	bloc notes sans entête	50	8.250
150	Bloc-notes avec entête	100	15.000
150	Pts papier pelure blancs avec entête	1.275	191.250
150	Pts papier pelure gd format	1.100	165.000
150	Pts papier pelure pt format	750	112.000
1.200	Pts papier duplicateur	1.750	2.100.000
1.000	Pts de stencils	1.100	1.110.000
100	Pts de papier rose	750	75.000
25	Pts vernis correcteur	170	4.250
200	Fardes suspendues	400	80.000
500.000	Enveloppes avec entête	3	150.000
1.000	Chemises ordinaires	20	20.000
10	Dictionnaires Larousse	2.500	25.000
200	Btes d'encre pour stencils	395	79.000
500	Paquets papier carbone	400	200.000
200	Btes d'encre pour tempon	90	18.000
10	Pts papier à photocopier	11.500	115.000
30	Perforateurs	1.250	37.500
150	Btes attache-tout	50	7.500
400	Rouleaux pour machines à calculer	40	16.000
100	Rubans pour machines à écrire	235	23.500

20	Agendas	2.000	40.000
100	Gommes	40	4.000
2.000	Pts de bics (bleus et noirs)	15	30.000
100	Crayons	20	2.000
500	btes de craies blanches	200	100.000
200	btes de craies en couleur	250	50.000
100	Tableaux noirs (1,00 x 2m)	1.000	100.000
50	Paires de ciseaux	300	15.000
2.000	Enveloppes gd format	20	40.000
3.000	Enveloppes moyennes	12	36.000
30	agrafeuses	825	24.750
100	btes de punaises (pour affichage)	50	5.000
150	btes d'agrafes	50	7.500
5	Indicateurs de courrier	750	3.750
5	Signataires	2.500	12.500
150	rubans de papier collant	150	22.500
50	cahiers de transmission	750	37.500
50	flaçons de colle liquide	40	2.000
50	Calendriers ordinaires (non illustré)	50	2.500
		Total :	<u>5.147.750.</u>

Matériel d'entretien des locaux

100	Btes de vim	120	12.000
600	Rouleaux de papier hygiénique	60	36.000
20	Raclettes	200	4.000
20	Seaux	450	9.000
20	Balais	200	4.000
80	Torchons	120	9.600
100	Essuies-poussière	100	10.000
40	Manches pour balais et raclettes	100	4.000
50	chiffons	80	4.000
1000	pts de savon OMO	100	100.000
		Total :	<u>197.600</u>

Abonnements

3	Jeune Afrique	15.000	45.000
3	Pourquoi pas ?	19.500	58.500
3	A.R.P.	5.500	16.500
3	La Relève		20.000
5	Kinyamateka	200	1.000
5	Imvaho	200	1.000
2	Bulletins agricoles du Rwanda	800	1.600
2	Bulletins d'information de la Chambre du Commerce du Rwanda	1.650	3.300

		29.-
2 Demain l'Afrique	1.440	2.880
2 Etudes rurales	4.370	8.740
2 Culture et Développement		3.800
3 Marchés tropicaux et Méditerranéens	31.500	94.500
5 Abonnements Revue Internationale des Sciences Sociales (UNESCO Bruxelles)	4.500	22.500

309.420.-

Documentation

2 Code et Loi Tome I à IV		50.000
2 Loi Code Civile et Commerciale	150	300
2 Loi Organisation et Compétence judiciaire	150	300
2 Loi Constitutionnelle Code de Procédure	150	300
2 Code de procédure pénale	150	300
2 Répertoires des Lois Rwandaises	100	200
35 Comptabilité OCAM (en 6 Tomes + dépliant		130.000
35 Gestion des coopératives BIT (Genève)		50.000
20 Code du travail	300	5.000
20 Législation fiscale au Rwanda	300	6.000
20 Dictionnaire pt Larousse	3.750	75.000
10 Dictionnaires "Petit Robert"	3.950	39.500
2 Le droit du travail Pierre D.Ollier (Col.AR.Col.)	1.755	3.510
2 Traités Pratique de la Procédure des Tribunaux Administratifs Christian Gabolde (Ed. Dalloz)	1.600	3.200
2 Sécurité sociale (Jean Jacques Dupeyroux)	885	1.770
2 Législation du Travail et sécurité sociale (Ed. Fourcher)	385	770
2 La Fonction Publique Louis Fougère	1.570	3.140
2 Atlas de l'Afrique	850	1.700
2 L'enfant dans la Pensée traditionnelle de l'Afrique Noire P. Erny	1.220	2.440
2 Mwiubakire buli wese inzu ye Comp.Bât.	400	800
2 Développement du système de Crédit et de la circulation monétaire au Rwanda	800	1.600
2 Nouvel Ordre Economique International et Dialogue Nord Sud	1.150	2.300
2 Economie des Services collectifs de la Dépense Publique Guy Ferry	2.500	5.000

2	Le concept du S/Développement	Jacques Freyssinet	1.350	2.700
2	Statistique appliquée à la Gestion	Boris Evgrafov	1.550	3.100
2	L'exploitation agricole	Georges Boublot	3.000	6.000
2	Le service des masses	Georges Christophe Kolin	4.050	8.100
2	Gestion des Entreprises (2 tomes)	Aubert Krier Jane (PUF)	4.500	9.000
2	Investissement et études de marché	P. Paquet	695	1.390
2	Le choix des investissements	Pierre Massé (Ed. Dunort)	3000	6.000
2	L'organisation des Entreprises	Fernand Borne	2.000	4.000
2	Comment calculer l'amortissement	Boiteux M.	1.500	3.000
2	Gestion programmée	Daniel BLONDE	1.500	3.000
2	Autogestion	Daniel CHAREY	85	170
2	Memento du coopérateur	CGSCOP (France) Pain		2.000
2	Précis de méthode de coopérative	AIDC (Belgique)		2.000
2	comment créer une coopérative	U.S. Dept of Agric. (USA)		2.000
2	Initiation à la tenue de la comptabilité des organismes coop. (ILO, Bangui)	Sébastien C.		3.000
2.	Cours élémentaires des comptabilités des coopératives (OROC) Phnom-Penh (Cambodia)	De Roche L.		1.000
2	Cours élémentaires des comptabilités des dirigeants des coopératives (coop Mut/BIT Yaoundé-Camér.)	DRIESEM M.		4.000
2	Cours élémentaires de gestion à l'usage des animateurs des animateurs des coopératives (coop. Mut/BIT-Yaoundé-Camér.)	"		3.000
2	Memento comptable du coopérateur Centrafricain (BIT, Bangui)	Sébastien C.		2.000
2	Cours élémentaires de gestion et d'administration des coopératives (coop Mut/BIT-Y-C)	DRIESEN M.		4.000
2	Le problème du Leadership dans les communautés rurales des pays en voie de développement (CENAPEC)	N'Guyen Manh Tu (Abdjan)		1.000
2	La promotion coopérative (CENAPEC)	"		2.000
2	Manuel d'éducation coopérative (en 5 fascicules)	BIT (Genève)		10.000

2 Cours de coopération (BIT-Centre de Formation Coopérative)	(BIT)Invernizzi A	2.000
2 Organisation et Gestion des Coopératives	Kröger W.(Berlin)RDA	4.000
2 Cours d'étude coopératives (Université Jagellone, Varsovie-Poland)	Garbacik	2.000
2. Guide de l'Administration des Sociétés coopératives agricoles (SYNERCAU, Paris) France	Clément M.	4.000
2 L'organisation du Travail dans les Coopératives agricoles (Paris) France Pierre-Desmisseaux		4.000
2 Les coopératives agricoles en économie concurrentielle (Ed. Cujas, Paris 1972)	Jacques Barthelot	6.000
2 Analyse micro-économique et coopérative (Université de Sherbrooke, Québec 1972-CANADA)	Claude Pichette et J.C.Mailhot	4.000
2 Application des théories de la firme et de quelques notions modernes à l'étude de l'entreprise coopérative (Université de Sherbrooke, Québec 1972-CANADA)	Paul T.Perrault	4.000

6.130.660.-

=====

19 142 05 03 TELEPHONES ET TELEGRAMMES

- Entretien de 10 téléphones dont 6 en place et 4 à installer, soit : 100.000 x 10 =	1.000.000
- Installation de 4 nouvelles téléphones	300.000
- Communication téléphoniques urbaines, interurbaines et internationales	1.000.000
- Envoi des télégrammes officiels	500.000

TOTAL : 2.800.000.-

=====

19 142 06 01 DOTATION B.A.D.

- Financement des coopératives - Fonds de soutien	20.000.000.-
---	--------------

=====

19 142 06 02 FORMATION DES ENCADREURS COOPERATIFS ET DES SERVICES SOCIAUX

a) Organisation matérielle des rencontres périodiques avec les responsables du Mouvement Coopératif et du Service social dans les préfectures et les dirigeants des coopératives :

N.B. Le nombre de ces rencontres s'élève à 50 pour chacune des 10 préfectures et se poursuit pendant 5 jours.

- Frais de restaurant pour 50 participants à raison de 600 f/j, soit : 600 x 50 x 5 =	150.000
- Frais de logement à raison de 400f/nuite, 400x50x5 =	100.000
- Déplacements durant les rencontres	15.000
- Matériel de bureau (papier, bics, carbone, etc...)	150.000
- Réception de clôture des rencontres	35.000
- Imprévus - divers (soit 10% du total)	45.000

Total pour une préfecture: 495.000

Total pour dix préfectures : 495.000 x 10 = 4.950.000.-

b) Le coût du Séminaire National des coopératives et des services sociaux :

Le nombre des participants ne doit pas dépasser le seuil de 200 pers. pendant la période de 10 jours environ :

- Matériel et fourniture de bureau pour les travaux du séminaire	1.000.000
- Frais de restauration pour 200 partic. à raison de 600f/j	1.200.000
- Frais de logement	120.000
- Frais de rémunération du personnel de services techniques, administratifs durant les 10 jours	30.000
- Frais de transport : location de 4 à 5 autobus pour les excursions, le carburant pour les véhicules officiels)	150.000
- Frais de clôture du Séminaire	100.000
- Imprévus - divers (soit 10 % du total)	260.000
TOTAL :	<u>2.860.000</u>

Total de l'article : 4.950.000 + 2.860.000 = 7.810.000.-

EQUIPEMENT DES VEHICULES OFFICIELS

- Achat de 3 jeeps Toyota pour l'Inspection Nationale des Coopératives : Prix d'acquisition : 2.500.000x3 =	7.500.000
Assurance : 40.000x3 =	120.000
- Achat d'une peugeot 304 :	
Prix d'acquisition :	755.000
Assurance :	40.000
- Achat de 7 motos Honda :	
Prix d'acquisition : 177.000 x 7 =	1.239.000
TOTAL :	<u>9.654.000.-</u>

EQUIPEMENT ET APPAREILS DE SERVICE

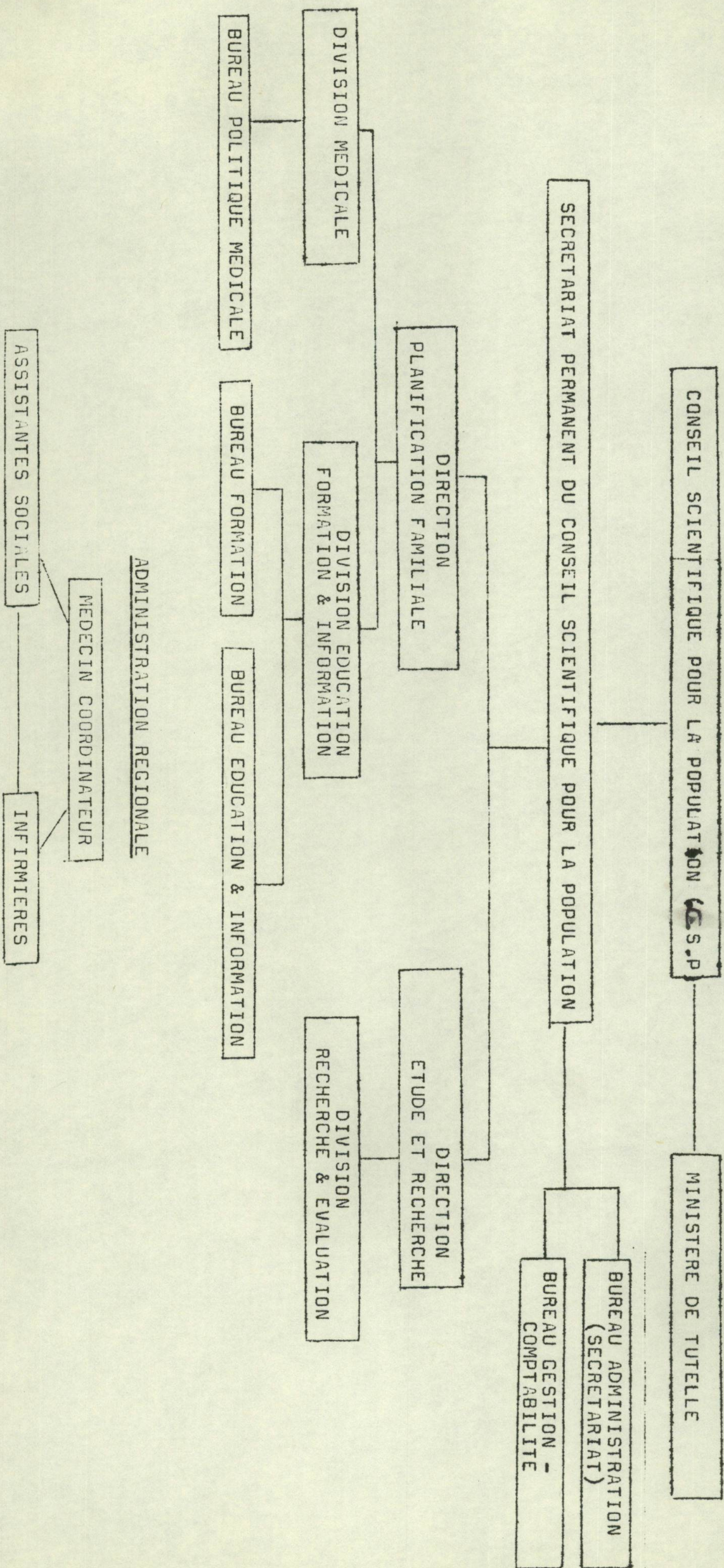
- 12 machines à écrire gd chariot pour l'inspection s/préfectorale, soit : 68.850 x 12 =	826.200
- 12 machines à calculer pour l'inspection préfectorale et s/préfectorale : 30.000 x 12 =	360.000
- 1 enregistreur HI-FI-STREO UHER pour le Bureau Education & Formation :	120.000
TOTAL :	<u>1.306.200.-</u>

EQUIPEMENT MOBILIER

- 20 étagères - bibliothèques en bois vitrées dont :	
10 pour les inspections des coopératives	
10 pour la Direction Générale, soit : 16.000 x 20 =	320.000
- 7 étagères métalliques dont :	
3 pour la Direction Générale	
2 pour l'Inspection Gisenyi	
2 pour l'Inspection Gitarama, soit : 31.100 x 7 =	217.700
- 2 classeurs métalliques à 4 tiroirs : 29.500 x 2 =	59.000
- 18 bureaux pour la Direction Générale et les Inspections des coopératives : 25.000 x 18 =	450.000
- 50 chaises, soit : 2.500 x 50 =	125.000
- 5 armoires dont 2 pour l'Inspecoop. Gisenyi, 3 pour l'Inspecoop. Gitarama, soit : 50.000 x 5 =	250.000
TOTAL :	<u>1.421.700.-</u>

AVANT - PROJET

ORGANIGRAMME DU SECRETARIAT PERMANENT DU CONSEIL SCIENTIFIQUE POUR LA POPULATION (S.P.C.S.P.)



PROJET D'INTEGRATION DE LA PLANIFICATION FAMILIALE (P.F.)
DANS LES CENTRES SOCIO-SANITAIRES (C.S.S.)

I. INTRODUCTION

Les menaces de surpopulation se posent en termes d'urgence au Rwanda. Cette surpopulation s'accompagne des fléaux sociaux suivants :

- Dans les zones rurales

Une diminution des terres cultivables qui entraîne la régression des moyens de subsistance, la désertion des campagnes pour la jeunesse, la sous-alimentation et les maladies carencielles, mortalité maternelle et infantile (soins encore insuffisants).

- Dans les zones urbaines

On assiste à une montée vertigineuse d'une jeunesse désœuvrée, menacée par le banditisme, le chômage, la déscolarisation.

- Au niveau national

La productivité reste inférieure aux taux d'accroissement de la population.

Malgré les efforts entrepris par le Gouvernement dans les différents domaines : agriculture (colonisation des terres inoccupées, création des coopératives agricoles, encadrement de la jeunesse, création des écoles familiales et artisanales, la pression démographique reste constante. L'enquête démographique de 1970 donne un taux d'accroissement annuel de 2,6 %. A ce taux, on estime que la population rwandaise atteindrait 4.900.000 habitants en 1981 et 8.000.000 en l'an 2.000.

Si on ramène ces chiffres à la superficie totale du pays, 26.338 km², on se rend compte de l'importance du problème si l'on sait par ailleurs que 96 % de la population totale est des agriculteurs et que l'industrialisation est très faible.

Les statistiques actuelles donnent les taux suivants :

- le taux de croissance économique compte tenu de l'accroissement démographique : 1 à 2 % (source : Miniplan cfr. Projet de Plan) ;
- le revenu monétaire moyen par habitant : 65 \$ (source : Miniplan) ;
- le % de la population âgée de moins de 18 ans : 60 %
- le % des enfants de la 6^{ème} primaire qui accèdent à l'enseignement secondaire : 8 % (source : Minéducat) ;
- le taux de dépendance économique : 120 % (source : Miniplan) ;
- le taux de mortalité infantile : 125 ‰ (source : Miniplan).

La politique de "planification familiale" intégrée dans les services de Protection Maternelle et Infantile est considérée comme une des solutions aux problèmes socio-démographiques ainsi posés.

II. PROGRAMME D'ACTION PROPOSE PAR LE CONSEIL SCIENTIFIQUE CONSULTATIF POUR LES PROBLEMES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES : INTEGRATION DE LA PLANIFICATION FAMILIALE (P.F.) DANS LES CENTRES SOCIO-SANITAIRES.

1. Raisons qui militent pour l'inclusion de la planification familiale dans les centres socio-sanitaires (C.S.S.)

- 1.1. La planification familiale représente potentiellement un élément de toute prestation sanitaire assurée aux familles.
- 1.2. L'expérience montre que de nombreux membres des professions socio-sanitaires, en particulier les médecins, les infirmières, les assistants médicaux et les assistantes sociales en matière de planification familiale qui représente en fait, en puissance, un besoin de chaque famille.
Les mères sont habituées à fréquenter les maternités, les centres socio-sanitaires et les centres nutritionnels. Ces formations sont les mieux indiquées pour parler de la planification familiale aux mères au cours des consultations des nourrissons où à l'occasion de l'éducation nutritionnelle.
- 1.3. La prise en charge des activités de planification familiale par les services de Protection sanitaire des familles facilitent le contact avec les pères et leur collaboration qui, dans notre pays, est essentielle, si l'on veut que les femmes puissent recourir aux services dont elles ont besoin.
- 1.4. L'expérience d'autres pays montre partout que la participation du personnel médico-social est nécessaire pour le contrôle suivi des effets secondaires de certaines méthodes et de l'état de santé en général.
- 1.5. Puisque c'est le personnel socio-sanitaire qui connaît le mieux les aspects sanitaires de la planification familiale et qui a plus de compétence pour s'en occuper, on peut raisonnablement conclure que la planification familiale a sa place parmi les activités des services de centres socio-sanitaires.
- 1.6. L'inclusion de la planification familiale dans les activités courantes des centres socio-sanitaires est économique, car elle s'appuie sur le personnel trouvé sur place et n'exige pas nécessairement de nouveaux locaux.

2. Objectifs de la planification familiale intégrée dans les activités des centres socio-sanitaires

Diverses études ont apporté que l'état de santé d'une femme est en rapport avec le nombre, la chronologie et l'espacement des naissances, que cet état de santé soit apprécié d'après les courbes de morbidité ou de mortalité, ou qu'on le définisse de façon plus positive comme "état de complet bien-être physique, mental et social, et non pas seulement comme l'absence de maladies ou d'infirmité".

Dans certains cas, la grossesse est contre-indiquée pour des raisons cliniques précises et des mesures de planification familiale sont alors indispensables pour prévenir une aggravation d'un état pathologique existant.

Dans d'autres cas très fréquents, la non-régulation des grossesses risque d'avoir des effets néfastes sur la santé des mères. On sait aujourd'hui qu'une famille nombreuse, un rang de parité élevé, une grossesse chez une femme de moins de 18 ans et de plus de 35 ans, des naissances très rapprochées et un sevrage abrupt, sont en corrélation plus ou moins étroite avec la morbidité et la mortalité chez la mère, l'enfant et les membres de la famille. La régulation des naissances est donc un instrument préventif d'une importance capitale.

D'autre part, les rapports entre la régulation des naissances et la santé materno-infantile peuvent être envisagés sous un angle positif, dans la mesure où ils peuvent améliorer la qualité de la vie. Si les naissances surviennent au moment où elles sont désirables et souhaitées, il y a toutes les chances pour que les enfants soient bien soignés, pour qu'ils se développent normalement dans un milieu favorable et pour que les rapports familiaux soient harmonieux et contribuent à améliorer l'état de santé de la famille entière.

Pour la planification familiale, le respect de la personne humaine implique qu'un couple est libre de choisir le nombre des enfants et le moment de leur venue au monde. Mais, pour notre pays où la tradition et les croyances pèsent encore beaucoup, la liberté de choix en matière de planification familiale doit être éduquée et orientée. Les conséquences physiques et sociales de cette liberté sont des éléments qui entrent dans la définition de la "SANTÉ". La jouissance de cette liberté suppose une extension des prestations de planification familiale dans le cadre des services de santé, plus particulièrement les services de protection maternelle et infantile et l'acquisition des compétences nouvelles ; elle suppose également que le personnel de santé et l'autorité publique contribueront à faire prendre

conscience aux individus des responsabilités correspondantes, autrement dit qu'ils les conseilleront et les aideront à être des parents responsables et à assurer à leurs enfants un développement sain et harmonieux.

La planification familiale a aussi pour but de permettre aux couples qui sont involontairement stériles d'avoir des enfants dans le cas où leur stérilité est réversible.

Ainsi la conjugaison de la planification familiale dans les activités de centres socio-sanitaires offre l'avantage de percevoir dans un système cohérent et coordonné, respectant la personne humaine, la lutte pour solutionner les problèmes sanitaires de la mère et de l'enfant.

La planification familiale gagnera aussi à s'associer avec les services de lutte contre les maladies déterminées, des soins médicaux généraux, de l'enregistrement des statistiques d'état civil, de la préparation au mariage et des activités de développement communautaire.

3. Ressources de la planification familiale intégrée dans les C.S.S.

3.1. Personnel

3.1.1. Sélection

Avant d'établir une liste des différentes catégories de personnes susceptibles de travailler dans un Centre socio-sanitaire/Planification familiale, il est important d'en déterminer les critères de sélection.

Le facteur décisif pour le choix d'un candidat sera sa MOTIVATION. Bien souvent en effet, les problèmes posés par le personnel ne relèvent pas de sa qualification professionnelle ou de sa technicité mais d'un manque de conviction pour travailler dans un C.S.S. Or il semble évident que pour faire accepter un programme de P.F. par la population, il faut avant tout que le personnel ait foi en son travail, s'y intéresse et sache convaincre la clientèle de son utilité.

Un des problèmes qu'on peut rencontrer lors de la création d'un programme intégré C.S.S./P.F. est l'emploi du personnel de C.S.S. souvent hostile à la planification familiale. Il vaut mieux ne pas créer des activités de régulation des naissances dans un service de C.S.S. lorsque le personnel n'est pas motivé, est rebelle à tout changement d'attitude et de comportement, et ne peut pas être muté à d'autres responsabilités.

- La motivation doit être complétée par une formation appropriée, dispensée à tout le personnel des C.S.S. qui auront à intégrer la régulation des naissances à leurs activités.

3.1.2. Formation

3.1.2.1. Formation générale

• La transformation de la mentalité

Les relations personnel-population doivent être humanisées. L'équipe de santé C.S.S./P.F. doit apprendre à accueillir la population, à la comprendre, à la respecter, à l'aider. Le personnel doit être en bref, un "agent de santé de la famille".

- La connaissance de la population du secteur desservi.
- Le travail en équipe : il faut que l'équipe de santé (médecin, assistant médical, infirmière, assistant(e) social(e) vive certaines activités en équipe : découvrir l'autre, la responsabilité que chacun peut assumer, la complémentarité dans l'action. Schématiquement, le programme de cette formation serait le suivant :

La connaissance du milieu

1. Données géographiques
2. Données démographiques
3. Données économiques
4. Données administratives
5. Données socio-culturelles
6. Problèmes et besoins ou latents du milieu (forces motrices du changement)

La dynamique de groupe

1. La notion de groupe
2. Le phénomène de groupe (phénomène de socialisation notamment)
3. Le fonctionnement du groupe
4. Animation des réunions de petit groupe (techniques et méthodes)
5. Comment animer ou motiver le personnel médico-social et les couples rwandais.

Le service social individualisé

1. La relation de confiance
2. Les visites à domicile et les entretiens
3. Principes de base du service social individualisé
4. Les rapports de visites à domicile
5. Applicabilité du service social individualisé aux familles rwandaises.

3.1.2.2. Formation spécifique

Cette formation aura pour tâche de faire découvrir progressivement la corrélation entre la reproduction humaine et la santé de la famille, et partant la santé de la collectivité et faire ressortir l'importance de la P.F. comme une activité indispensable et complémentaire aux autres activités de santé. Le contenu de cette formation peut être schématisé comme suit :

1. Santé de la mère

- Rappel anatomique sur les organes de reproduction
- Physiologie de la reproduction humaine
- Effets de la grossesse sur la santé de la mère
- Rôle des consultations pré et post-natales
- Notions sur la stérilité (causes, traitement, préventions)

2. Santé de l'enfant

- Allaitement maternel
- Notions sur les malnutritions protéino-caloriques
- Importance des consultations des nourrissons
- Mortalité infantile

3. Santé de la famille et économie familiale

- Rôle du père dans la santé familiale
- Importance de la stabilité conjugale du couple sur la vie de la famille
- Initiation des parents à prévoir l'avenir de leurs enfants
- Notions sur la taille de la famille ; sa santé et son équilibre

4. Education sanitaire

5. Attitudes du personnel de santé et la population

- Efficacité du succès lié au contact permanent
- Méthodes d'accueil, esprit de compréhension
- Importance des visites à domicile
- Faire participer la population aux activités du C.S.S./P.F.

6. Méthodes de la planification familiale

- Traditionnelles
- Modernes

7. Notions sur l'évaluation du travail

- Tenue des fiches
- Analyse des résultats
- Initiation à l'esprit de créativité

8. Notions de démographie et de biométrie

- Structure de la population
- Natalité et fécondité
- Mortalité et morbidité.

3.1.3. Effectifs requis pour le projet C.S.S./P.F.

Le nombre de personnes travaillant dans un C.S.S./P.F. sera fonction du volume de clients accueillis, de la situation géographique du centre. Sur ce dernier point, il y a un minimum à respecter.

Centre urbain : 1 médecin, 2 infirmières accoucheuses,

1 secrétaire médical, 2 assistants(es)
sociaux (ales)

A l'échelle nationale, les activités des C.S.S./P.F. seront coordonnées par un organe central.

Cet organe comprendra :

- 1 directeur général (médecin)
- 2 directeurs (sociologues)
- 3 chefs de division
- 5 chefs de bureau
- 4 fonctionnaires (destinés à travailler au bureau)
- 1 fonctionnaire (pour courrier & Archives)
- 4 rédacteurs
- 2 secrétaires dactylographes
- 2 chauffeurs
- 2 plantons
- 2 veilleurs

Le personnel de cet organe central aura notamment pour rôle d'assurer l'administration et la gestion du projet, de participer à l'élaboration du programme de sensibilisation des agents sociaux et para-médicaux et d'organiser l'information et l'éducation de la population.

3.2. Locaux

Le problème des locaux est interdépendant de celui du personnel. Pour permettre à l'organe central de mieux travailler et rationaliser ses services de planification familiale, il est souhaitable qu'il ait ses propres locaux.

Pour le C.S.S./P.F., il faudra prévoir un minimum de trois pièces ; l'une pour l'accueil et l'inscription de la clientèle, l'autre pour l'éducation et la troisième pour la consultation gynécologique.

Ces conditions minima sont aisées à réaliser dans les 3 grands hôpitaux du pays, à savoir BUTARE, KIGALI et RUHENGARI. Ce dernier hôpital vient d'être doté d'une nouvelle extension de P.M.I. très moderne dont on peut s'inspirer pour l'intégration des activités P.M.I./NUTRITION/P.F.

Si on n'a pas une unité de soins de P.M.I., la consultation de planification familiale peut être intégrée à une maternité ou à un hôpital. De ce fait la consultation est ouverte tant aux femmes qui viennent se faire consulter pour des raisons de santé qu'aux femmes qui ont un besoin d'utiliser une technique contraceptive. Il est nécessaire cependant que la consultation de P.F. puisse se dérouler dans une pièce indépendante du service de maternité.

3.3. Matériel - Equipement - Pharmacie

Toute liste du matériel nécessaire au fonctionnement d'une consultation de P.F. est discutable. Toutefois, le matériel doit répondre à un certain nombre de critères:

- quantité minimum mais suffisante pour que les consultations se déroulent dans des conditions médicales correctes ;
- complémentaire au matériel existant ;
- adapté au volume de la clientèle ;
- réutilisable après stérilisation ;
- stock suffisant afin de pouvoir le remplacer dans les délais rapprochés évitant ainsi l'arrêt des consultations faute de matériel.

En général, les C.S.S. ou les maternités disposent d'un matériel indispensable qui serait complété par un matériel spécifique aux activités de P.F. Cependant, avant de lancer le programme au Rwanda, il faudra d'abord inventorier le matériel disponible dans les centres pilotes qui seraient choisis afin de pouvoir le compléter.

Pour la question de pharmacie, les médicaments d'usage courant sont disponibles dans les formations sanitaires du pays.

4. PHASES D'INTRODUCTION DU PROGRAMME DE P.F. DANS LES ACTIVITES DE CSS

L'introduction de ce programme est une innovation pour les autorités le personnel de santé et surtout pour la population. Les résistances, voire les hostilités sont sûrement nombreuses. C'est pourquoi une information d'éducation et de motivation doit être préalable au lancement du programme.

Aussi, une mise en oeuvre doit-elle débiter par quelques formations médicales bien choisies, suffisamment structurées et équipées avec un personnel motivé et assez entraîné aux tâches nouvelles de P.F.

Ainsi, l'introduction de P.F. doit passer par des phases progressives suivies chaque fois d'évaluation afin d'apprécier les différentes attitudes de la population en général, des mères servies en particulier, en vue de réorienter les activités d'après les aspirations objectives et réelles de la clientèle visée par le programme.

C'est pourquoi, dans la première phase qui s'étendrait sur une période de deux ans, il est proposé de se limiter aux seuls centres urbains de Butare, Kigali et Ruhengeri. Il a été signalé ci-dessus que ces trois villes possèdent actuellement une infrastructure médicale pouvant s'approprier au démarrage du projet.

COUT DU PROJET

Les chiffres donnés se rapportent uniquement aux opérations de la première phase du projet considérée comme phase pilote.

C'est, en effet, à l'issue de cette phase que l'on pourra déterminer avec plus d'objectivité les orientations à donner au projet de même que la stratégie à utiliser et cela en fonction des résultats déjà enregistrés.

Les dépenses annuelles pour cette période se répartissent en sept rubriques principales, à savoir :

1. Frais du personnel
2. Indemnités pendant les stages
3. Indemnités de restaurant
4. Mobilier et matériel de bureau
5. Matériel de transport
6. Fournitures de bureau
7. Médicaments et matériel technique.

1. Frais du personnel

A. Pour l'organe central

1 Directeur Général	36.500 x 12	= 438.000
2 Directeurs	31.000 x 12 x 2	= 744.000
3 Chefs de Division	27.500 x 12 x 3	= 990.000
5 Chefs de bureau	23.000 x 12 x 5	= 1.380.000
4 Fonctionnaires (travail de bureau)	15.500 x 12 x 4	= 744.000
2 Secrétaires dactylographes	12.000 x 12 x 2	= 288.000
4 Rédacteurs	12.000 x 12 x 4	= 576.000
1 Fonctionnaire (Courrier & Archives)	12.000 x 12	= 144.000
2 Plantons	4.500 x 12 x 2	= 108.000
8 Chauffeurs	7.500 x 12 x 8	= 720.000
2 Veilleurs	3.500 x 12 x 2	= 84.000

6.216.000.-
=====

B. Pour les 3 centres pilotes PMI/PF

3 Médecins coordinateurs pour les Centres pilotes	23.000 x 12 x 3 =	828.000
6 Infirmières	12.000 x 12 x 6 =	864.000
6 Assistantes sociales	12.000 x 12 x 6 =	864.000
3 Secrétaires médicales	12.000 x 12 x 3 =	432.000
		<u>2.988.000.-</u>

GRAND TOTAL :

9.204.000.-
=====2. Indemnités pendant les stages

Avant de se lancer sur le terrain, le personnel technique du projet devra être formé.

- Le Directeur Général et les Chefs de service devront d'abord bénéficier d'une bourse de stage d'environ un mois afin d'aller observer sur place ce qui se passe dans les autres pays où le programme de P.F. existe déjà.
- Les trois médecins devront également bénéficier d'une bourse d'environ deux mois.
- Les six infirmières et les six assistants(es) sociaux(ales) seront également à recycler. Leur formation s'étendrait sur deux mois et elle se déroulera dans l'un des trois hôpitaux de Butare, Kigali et Ruhengeri.

Au cours de ce stage, chacun devra bénéficier d'une indemnité journalière de 1.000 FRW. Il faut prévoir donc :

$$\underline{1.000 \text{ FRW} \times 12 \times 60 = 72.000 \text{ FRW.}}$$

S/Total Indemnités pendant les recyclages : 72.000 FRW.-

3. Indemnités de restaurant

Ces indemnités sont prévues uniquement pour le Directeur Général et les Chefs de service lors des tournées d'information d'évaluation du projet. Une moyenne de 10 jours par mois et par personne a été retenue à raison de 1.000 FRW par jour, soit $1.000 \text{ FRW} \times 11 \times 10 \times 12 = 1.320.000 \text{ FRW.}$

S/Total Indemnités de restaurant : 1.320.000 FRW.-

./..

4. Mobilier et Matériel de bureauA. Mobilier de bureau

1. 24 bureaux à 2 caissons pour le directeur général, les directeurs, les 3 chefs de division, les 6 chefs de bureaux, les 8 fonctionnaires travaillant dans les 4 bureaux, le chef du secrétariat, les 3 médecins coordinateurs, soit :

17.000 FRW x 24 = 408.000 FRW.-

2. 12 tables pour les dactylographes, les infirmières, les assistantes sociales et les autres techniciens médicaux, soit :

10.000 FRW x 12 = 120.000 FRW.-

3. 48 chaises à 25.000 FRW = 25.000 FRW x 48 = 120.000 FRW.-
 24 chaises à 1.500 FRW = 1.500 FRW x 24 = 36.000 FRW.-

S/total : 156.000 FRW.-

4. 12 armoires métalliques pour le directeur général, les directeurs, les 3 chefs de division, les 5 chefs de bureaux et 2 armoires pour le secrétariat, soit :

25.000 FRW x 12 = 300.000 FRW.-

5. 15 classeurs métalliques, 3 pour le Directeur Général, les directeurs les 3 chefs de division, les 5 chefs de bureaux, les 3 médecins coordinateurs et 2 classeurs pour le secrétariat, soit :

21.000 FRW x 15 = 315.000 FRW.-

6. 2 armoires bibliothèques pour le secrétariat, soit :

50.000 FRW x 2 = 100.000 FRW.-

7. 15 étagères pour le directeur général, les directeurs, les 3 chefs de division, les 5 chefs de bureaux et les 3 médecins coordinateurs, soit : 20.000 FRW x 15 = 300.000 FRW.-

8. 1 double salon pour la direction, soit :

80.000 FRW x 2 = 160.000 FRW.-

S/Total A. Mobilier de bureau : 1.859.000 FRW.-
 =====

B. Equipement et matériel de service

1. 4 machines à écrire simples pour un dactylographe de l'Office et les 3 secrétaires médicaux des centres pilotes :

36.850 FRW x 4 = 147.400

2. 1 machine à écrire à grand chariot pour un dactylographe de l'Office : 68.500

3. 1 machine à calculer pour le bureau Gestion et Comptabilité : 30.000

4. 1 machine à photocopier : 162.500

5. 2 machines à stenciler, soit 120.000 FRW x 2	=	240.000
6. Entretien de toutes ces machines	=	30.000
		<hr/>
S/Total B Equipement et matériel de service	=	678.400 .-

TOTAL MOBILIER ET MATERIEL DE BUREAU :

2.537.400.-

=====

5. Matériel de transport

Il faudra acheter 8 véhicules qui se répartissent comme suit :

1 peugeot 504 pour le Directeur Général	=	1.590.000
2 peugeot 304 pour les Directeurs 925.000 x 2	=	1.850.000
3 V.W. Combi pour les Centres pilotes Kigali-Ruhengeri - Butare 1.628.000 x 3	=	4.884.000
1 jeep Toyota pour les services centraux	=	1.800.000
1 V.W. Combi pour les services centraux (approvisionnement en médicaments)	=	1.628.000
Carburant pour les 6 véhicules, soit :	=	
35 FRW/1 x 401/jour x 360 x 6	=	3.024.000
Entretien des 8 véhicules : 250.000 x 8	=	2.000.000
		<hr/>
TOTAL	=	16.676.000 FRW.-
		=====

Ces véhicules faciliteront les contacts entre l'organe central et les centres-pilotes et permettront de toucher toute la population pour la vulgarisation du programme de planification familiale.

6. Fourniture de bureau

Ce matériel est indispensable pour les sessions de formation, les centres PMI/PF et les besoins journaliers du Secrétariat de l'organe central.

<u>Articles</u>	<u>Quantité</u>	<u>Valeur(FRW)</u>
Papier duplicateur	300 pts	300.000
Stencils	30 pts	30.000
Papier pelure	100 pts	100.000
Papier carbone	20 pts	20.000
Papier pour photocopie	10 pts	120.000
Rouleau pour machine à calculer	60 rouleaux	2.400
Ruban pour machine	15	6.000
Cahiers et registres	45	4.500
Encre pour stencils	300	150.000
Encre pour tempon	15	3.000
Vernis correcteur	75	15.000
Crayons	75	1.500
Bics	150	18.000
Fournitures diverses....		48.390

Total fourniture de bureau =

818.790.-

=====

Pour la phase pilote, une somme de 72.000.000 FRW est prévue pour les médicaments et le matériel technique, soit une somme annuelle de 36.000.000 FRW.

Remarque

Ces médicaments et ce matériel technique seront pris en charge par les Organismes Internationaux tels que le Pathfinder Fund, l'I.P.P.F. s'intéressant aux programmes de planification familiale.

RECAPITULATION DU COUT DU PROJET PENDANT LA PREMIERE ANNEE

1. Frais du personnel	:	9.204.000 FRW
2. Indemnités pendant les stages	:	72.000 FRW
3. Indemnités de restaurant	:	1.320.000 FRW
4. Mobilier et matériel de bureau	:	2.537.400 FRW
5. Matériel de transport	:	16.676.000 FRW
6. Fournitures de bureau	:	818.790 FRW
7. Médicaments et Matériel	:	36.000.000 FRW
<hr/>		
Pour la phase pilote, un TOTAL de 72.000.000	:	66.628.190 FRW.-
pour les médicaments et l'IMPREVUS 10 %	:	6.662.919 FRW.-
annuels de 34.000.000 FRW.		
TOTAL GENERAL	:	73.291.009 FRW.-
		=====

Remarque

Ces médicaments et ce matériel technique seront pris en charge par les Organismes Internationaux tels que le Pathfinder Fund, l'I.P.P.F. s'intéressant aux programmes de planification familiale.

RECAPITULATION DU COUT DU PROJET PENDANT LA PREMIERE ANNEE

1. Frais du personnel	:	9.204.000 FRW
2. Indemnités pendant les stages	:	72.000 FRW
3. Indemnités de restaurant	:	1.320.000 FRW
4. Mobilier et matériel de bureau	:	2.537.400 FRW
5. Matériel de transport	:	16.676.000 FRW
6. Fournitures de bureau	:	818.790 FRW
7. Médicaments et Matériel	:	36.000.000 FRW
<hr/>		
Pour la phase pilote, un TOTAL de 72.000.000	:	66.628.190 FRW.-
pour les médicaments et l'IMPREVUS 10 %	:	6.662.919 FRW.-
annuels de 34.000.000 FRW.		
TOTAL GENERAL	:	73.291.009 FRW.-
		=====

ANNEXE : PARTICIPATION FINANCIERE DU GOUVERNEMENT A L'ANNEE INTERNATIONALE
DE L'ENFANT

<u>1. Matériel de bureau</u>	<u>Nombre</u>	<u>Prix unitaire</u>	<u>Prix total</u>
Papiers duplicateurs	1.000 paquets	650 Frs	650.000 Frs
Papiers pelures pt format	1.000 "	600 Frs	600.000 Frs
Papier Stencil Rex Bot	1.000 "	1.125 Frs	1.125.000 Frs
Papiers carbones	10 "	595 Frs	5.950 Frs
Encre stencil Rex	500 boftes	395 Frs	197.500 Frs
Vernis correcteur	100 boftes	160 Frs	16.000 Frs
Gommes sèches	10 pièces	45 Frs	450 Frs
Fardes chemises	1.000 pièces	25 Frs	25.000 Frs
Fardes à tringles	100 pièces	70 Frs	7.000 Frs
Classeurs	20 pièces	350 Frs	7.000 Frs
Bics	40 boftes	750 Frs	30.000 Frs
Enveloppes gd format	2.000 pièces	20 Frs	40.000 Frs
Enveloppes pt format	2.000 pièces	10 Frs	20.000 Frs
Attaches-tout gd format	100 boftes	135 Frs	13.500 Frs
Attaches-tout pt format	100 boftes	75 Frs	7.500 Frs
Agraffeuses	14 pièces	300 Frs	4.200 Frs
Agraffes	100 boftes	55 Frs	5.500 Frs
Crayons feutres	100 pièces	45 Frs	4.500 Frs
Perforateurs	14 pièces	500 Frs	6.000 Frs
TOTAL			= 3.348.650 Frs